

Photo 47 : Le VIP est visible avec une forte prégnance depuis la RD 33 à l'ouest de la ZIP



Photo 48 : Depuis la route communale à l'ouest de la ZIP, à proximité de l'habitat isolé des Macaudières, le VIP est visible dans son ensemble, sur une large emprise horizontale, avec une prégnance très forte



Photo 49 : Perception depuis la RD33 en sortie de bourg d'Étisson - le VIP apparaît avec une prégnance importante, tronqué à la base par une haie bocagère




Photo 50 : Perception du VIP depuis la RD 164 au sud de la ZIP - le VIP apparaît dans l'axe de la route avec une emprise horizontale importante et une forte prégnance




### 1.2.3. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ LIÉE AUX PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION

FIGURE 68 : SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DEPUIS LES PRINCIPAUX AXES DE DÉPLACEMENT

#### PROJET ÉOLIEN DE VOULMENTIN-ARGENTONNAY

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire immédiate


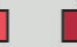
#### Zone de visibilité théorique (ZVI)

 Secteur hors ZVI


 Secteur en ZVI

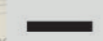
Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

#### Gradient de la sensibilité paysagère

 Nulle  Très faible  Faible  Modérée  Forte  Très forte

#### Nature de la sensibilité paysagère

 Perception depuis les routes principales

 Perception depuis les routes secondaires



### 1.3. L'HABITAT

L'analyse de l'habitat à l'échelle de l'aire immédiate s'intéresse à l'ensemble des lieux de vie présents dans les abords de la ZIP. Méthodologiquement, un premier chapitre s'intéresse aux bourgs (et principaux hameaux) et un second est dédié à l'habitat isolé. Une carte de synthèse générale illustre ensuite l'ensemble des sensibilités identifiées pour toute la thématique habitat.

#### 1.3.1. LES BOURGS ET PRINCIPAUX HAMEAUX




Ce chapitre a pour objectif de porter un regard attentif à l'ensemble des bourgs et principaux hameaux en étudiant finement la visibilité potentielle du VIP. Cette analyse se traduit par :

> un tableau synthétique précisant :

- le nom du bourg étudié,
- la distance par rapport à la ZIP (distance mesurée depuis le centre-bourg)
- la typologie d'implantation du bourg
- le degré de visibilité du VIP et les éventuels écrans visuels depuis 4 situations distinctes : la perception de la silhouette de bourg, l'entrée de bourg, le centre-bourg et la sortie du bourg
- la valeur de la sensibilité pour chacune des situations précitées

> une vue aérienne «nappée» de la trame végétale et bâtie (source : IGN BDTOPPO végétation et bâti) avec l'indication de l'orientation du site d'étude. (La légende de la typologie de la végétation est donnée ci-dessous.) Ainsi, les bosquets et forêts forment des boisements denses, les peupleraies avec leurs arbres rectilignes proposent une végétation plus éclaircie, tandis que les haies bocagères et les petits ensembles arborés forment des masques visuels plus ponctuels.

##### Végétation des domaines public & privé

-  Peupleraie / verger : végétation plus ténue
-  Bosquet / forêt : formation végétale dense
-  Haie bocagère ou petit ensemble arboré : masque visuel ponctuel



> des photographies représentatives, prises lors de la campagne terrain

À noter que la sensibilité de chaque bourg est présentée sur la carte de synthèse, disponible à la fin du chapitre habitat.



FIGURE 69 : CARTE DE LA TYPOLOGIE D'IMPLANTATION DE L'HABITAT





### PROJET ÉOLIEN DE VOULMENTIN-ARGENTONNAY

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate

#### Typologie d'implantation de l'habitat

-  Plateau

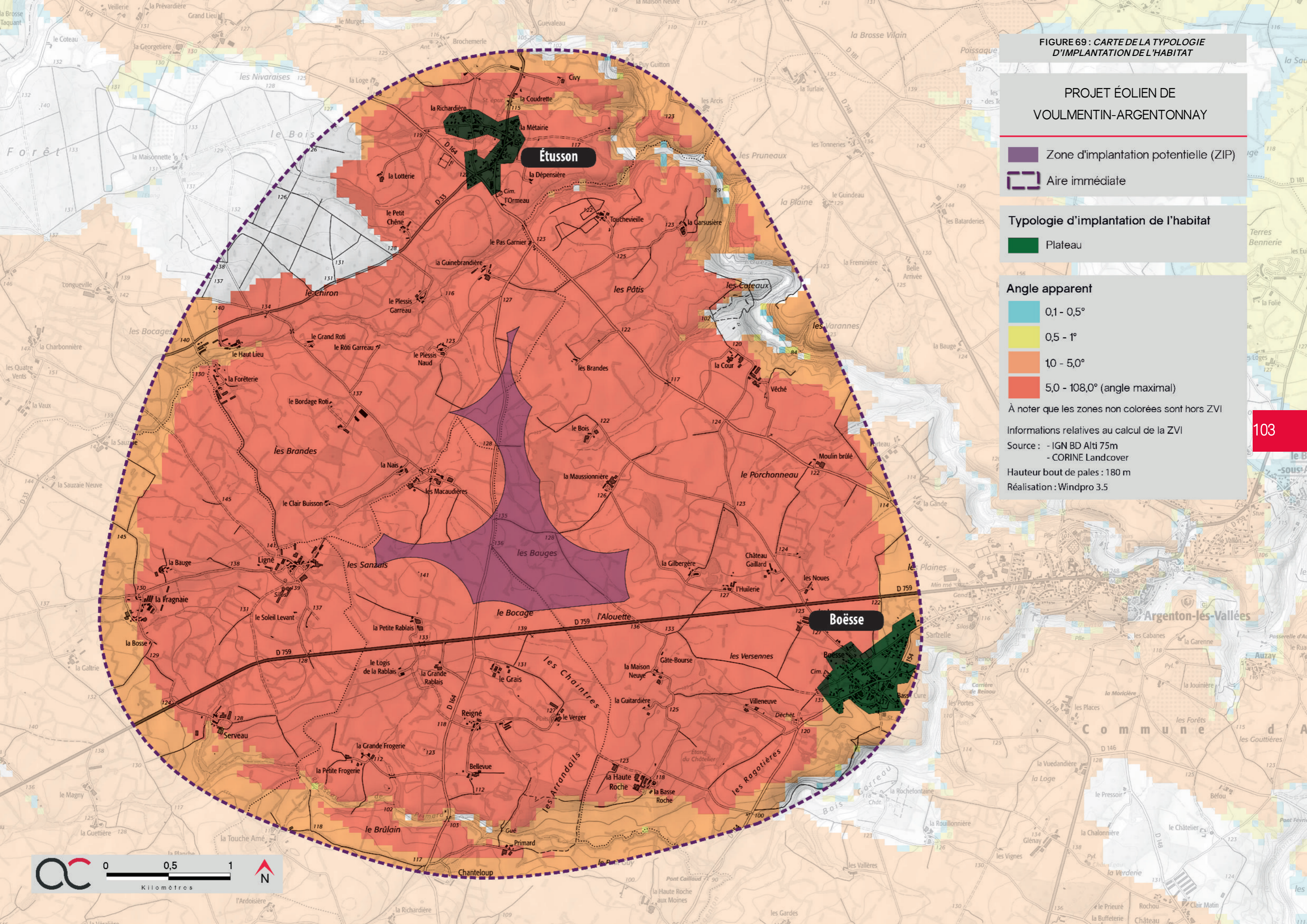
#### Angle apparent

-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  1,0 - 5,0°
-  5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

- Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover
- Hauteur bout de pales : 180 m
- Réalisation : Windpro 3.5





# ÉTUSSON / ~1,2 KM DE LA ZIP

## TYPLOGIE D'IMPLANTATION

*Implanté sur le rebord de plateau de l'Ouère*

Enjeu	Visibilité du VIP - détail des écrans visuels -	Valeur de la sensibilité
<b>PERCEPTION DE LA SILHOUETTE DE BOURG</b>	VIP TRONQUÉ -Relief et trame bâtie -	MODÉRÉE
<b>ENTRÉE DE BOURG</b> <i>Franges opposées au site d'étude</i>	VIP TRONQUÉ - Relief et trame bâtie -	FAIBLE
<b>CENTRE-BOURG</b>	VIP FILTRÉ // MASQUÉ - Trame bâtie et végétale -	FAIBLE
<b>SORTIES DE BOURG</b> <i>Franges orientées vers le site d'étude</i>	VIP TRONQUÉ // FILTRÉ - Trame végétale -	FORTE

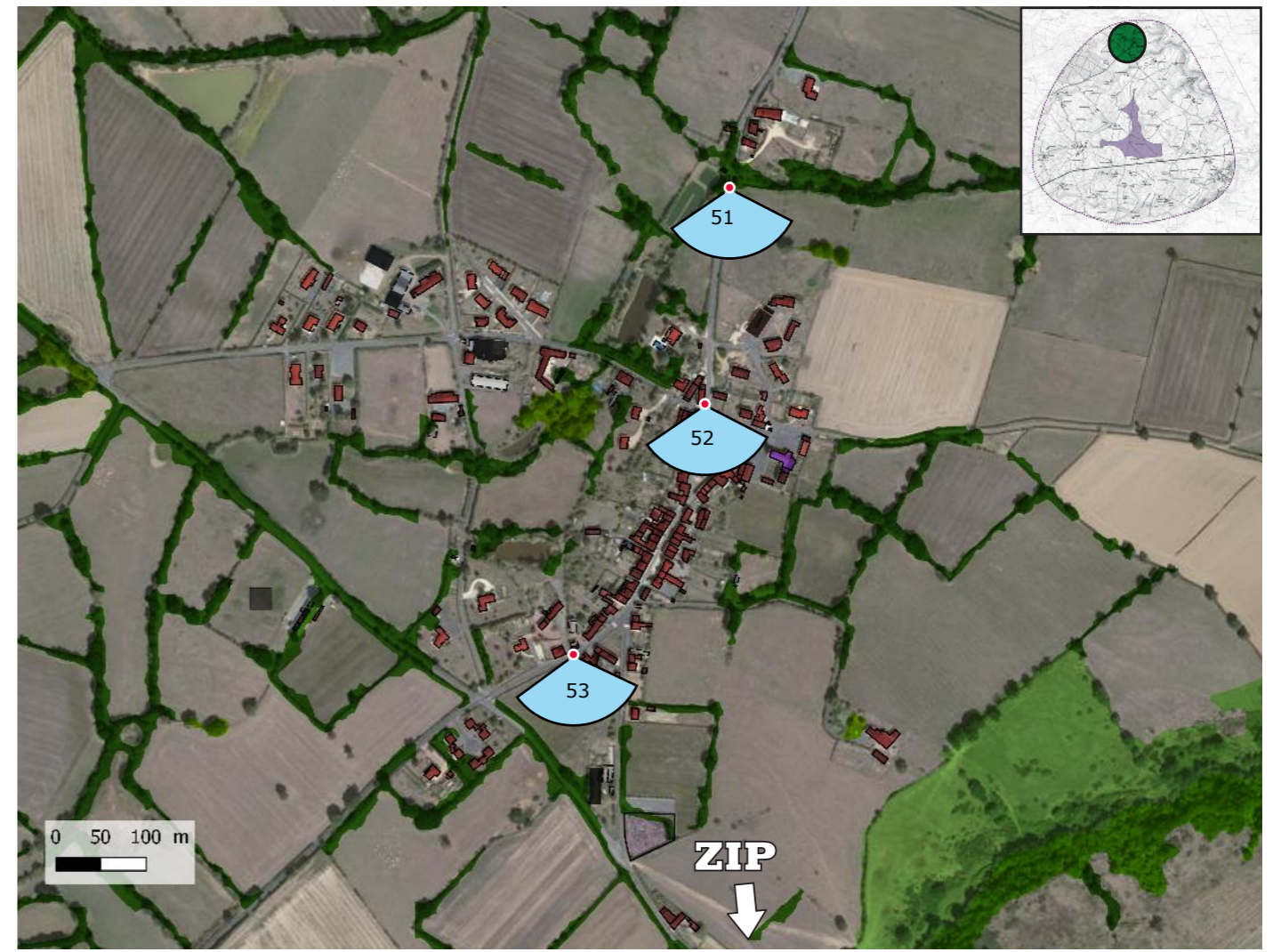


Photo 51 : Covisibilité entre le VIP et la silhouette de bourg d'Étusson



Photo 52 : Perception du VIP depuis le centre-bourg d'Étusson - le VIP est en partie masqué par la trame bâtie



Photo 53 : Perception du VIP depuis la sortie de bourg d'Étusson - le VIP est tronqué et filtré par la végétation mais sa prégnance reste forte



**B O È S S E / ~ 1,7 K M D E L A Z I P**

**T Y P O L O G I E D ' I M P L A N T A T I O N**

*Implanté sur le rebord de plateau nord de l'Argenton*

Enjeu	Visibilité du VIP - détail des écrans visuels -	Valeur de la sensibilité
<b>PERCEPTION DE LA SILHOUETTE DE BOURG</b>	La silhouette du bourg n'est pas identifiable depuis un axe majeur. - aucune covisibilité notable -	
<b>ENTRÉE DE BOURG</b> <i>Franges opposées au site d'étude</i>	VIP MASQUÉ - Trame bâtie et végétale -	NULLE
<b>CENTRE-BOURG</b>	VIP MASQUÉ - Trame bâtie -	NULLE
<b>SORTIES DE BOURG</b> <i>Franges orientées vers le site d'étude</i>	VIP TRONQUÉ // FILTRÉ - Trame végétale et bâtie-	FORTE



Photo 54 : Perception du VIP depuis la sortie de bourg de Boësse – le VIP apparaît avec une forte prégnance



Photo 55 : Depuis la frange ouest de Boësse, le VIP apparaît avec une prégnance modérée, en partie filtré par quelques arbres isolés



### 1.3.2. PERCEPTION DEPUIS LES HAMEAUX ET LES HABITATIONS ISOLÉES

Aux abords du projet éolien, l'habitat est relativement diffus avec un nombre très important de hameaux et d'habitations isolées (exploitations agricoles). C'est pourquoi, en complément de ce qui a été fait précédemment, et afin d'analyser finalement la modification du paysage quotidien, il est important de prendre en compte la perception depuis ces lieux de vie en retrait des villages afin d'évaluer la sensibilité globale de l'habitat vis-à-vis du projet. Cette analyse s'appuie principalement sur l'étude de terrain dont des photographies explicites sont présentées ci-après (illustrant l'environnement des habitations ainsi que les vues principales vers le site du projet).

Une carte de synthèse sur la sensibilité de l'ensemble de l'habitat de l'aire immédiate (bourgs et hameaux) est présentée à la fin du reportage photographique commenté ci-après.

#### ■ LES MACAUDIÈRES



Photo 56 : Depuis l'habitat isolé des Macaudières le VIP est très prégnant et possède une emprise horizontale importante

#### ■ LA MAUSSIONNIÈRE



Photo 57 : Perception du VIP depuis l'habitat isolé de la MauSSIONNIÈRE - la prégnance du VIP est très forte

#### ■ LA PETITE RABLAIS



Photo 58 : Le VIP apparaît avec une très forte prégnance au-dessus l'habitat isolé de la Petite Rablais









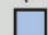


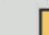


### 1.3.3. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ LIÉE À L'HABITAT



FIGURE 71: CARTE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DE L'HABITAT

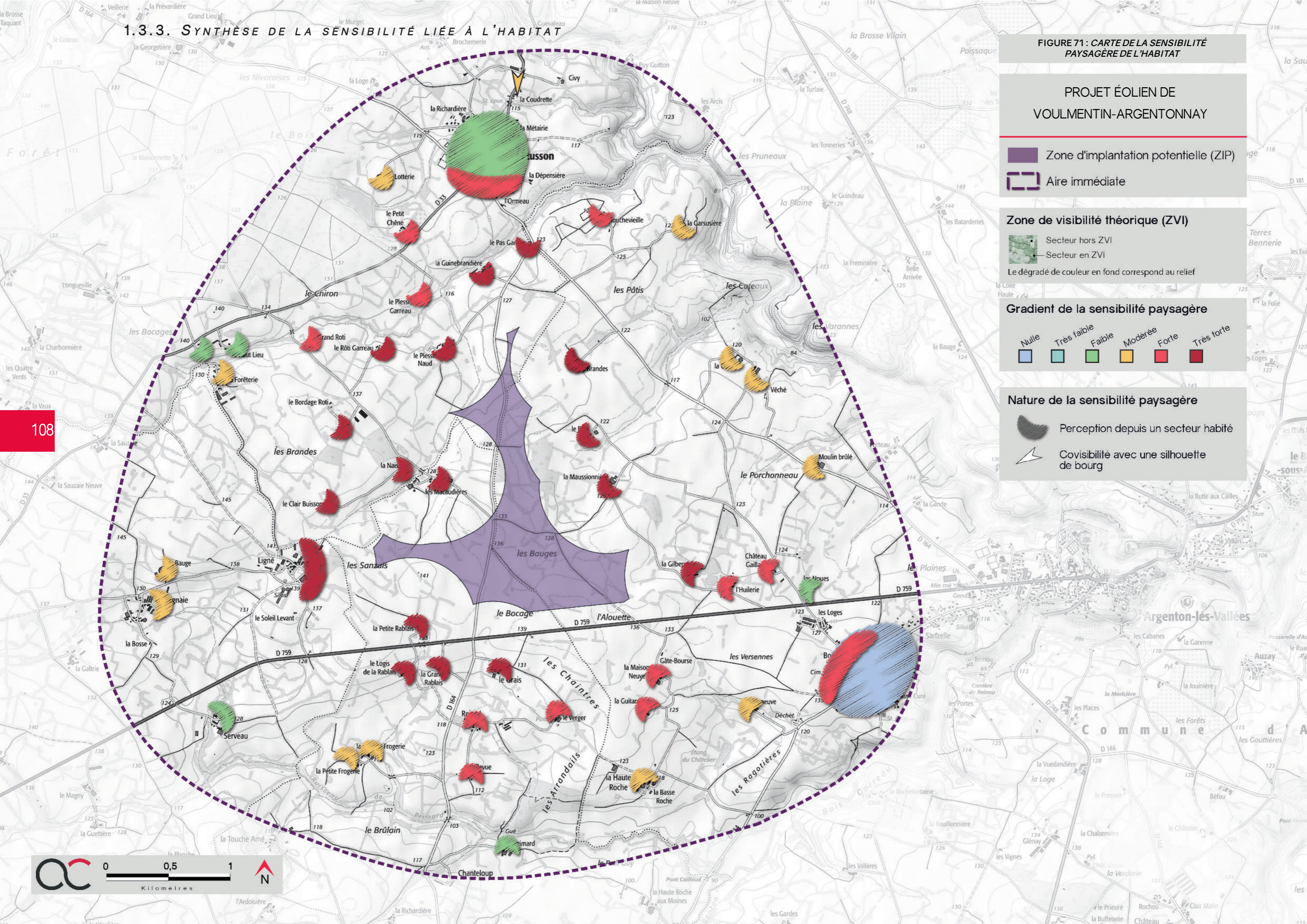
#### PROJET ÉOLIEN DE VOULMENTIN-ARGENTONNAY

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate

- #### Zone de visibilité théorique (ZVI)
-  Secteur hors ZVI
  -  Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

- #### Gradient de la sensibilité paysagère
- |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|
|  |  |  |  |  |  |
| Nulla   | Très faible   | Faible  | Moderée   | Forte   | Très forte  |

- #### Nature de la sensibilité paysagère
-  Perception depuis un secteur habité
  -  Covisibilité avec une silhouette de bourg









# 1.4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE PAYSAGER

FIGURE 72 : CARTE DE SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES

## PROJET ÉOLIEN DE VOULMENTIN-ARGENTONNAY

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate

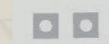
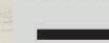


### Zone de visibilité théorique (ZVI)

-  Secteur hors ZVI
  -  Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

### Gradient de la sensibilité paysagère

-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Forte
-  Très forte

### Nature de la sensibilité paysagère

-  Perception des vallées
-  Perception depuis les axes routiers
-  Perception depuis un secteur habité
-  Covisibilité avec une silhouette de bourg

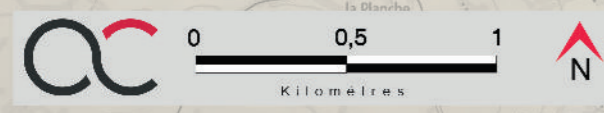





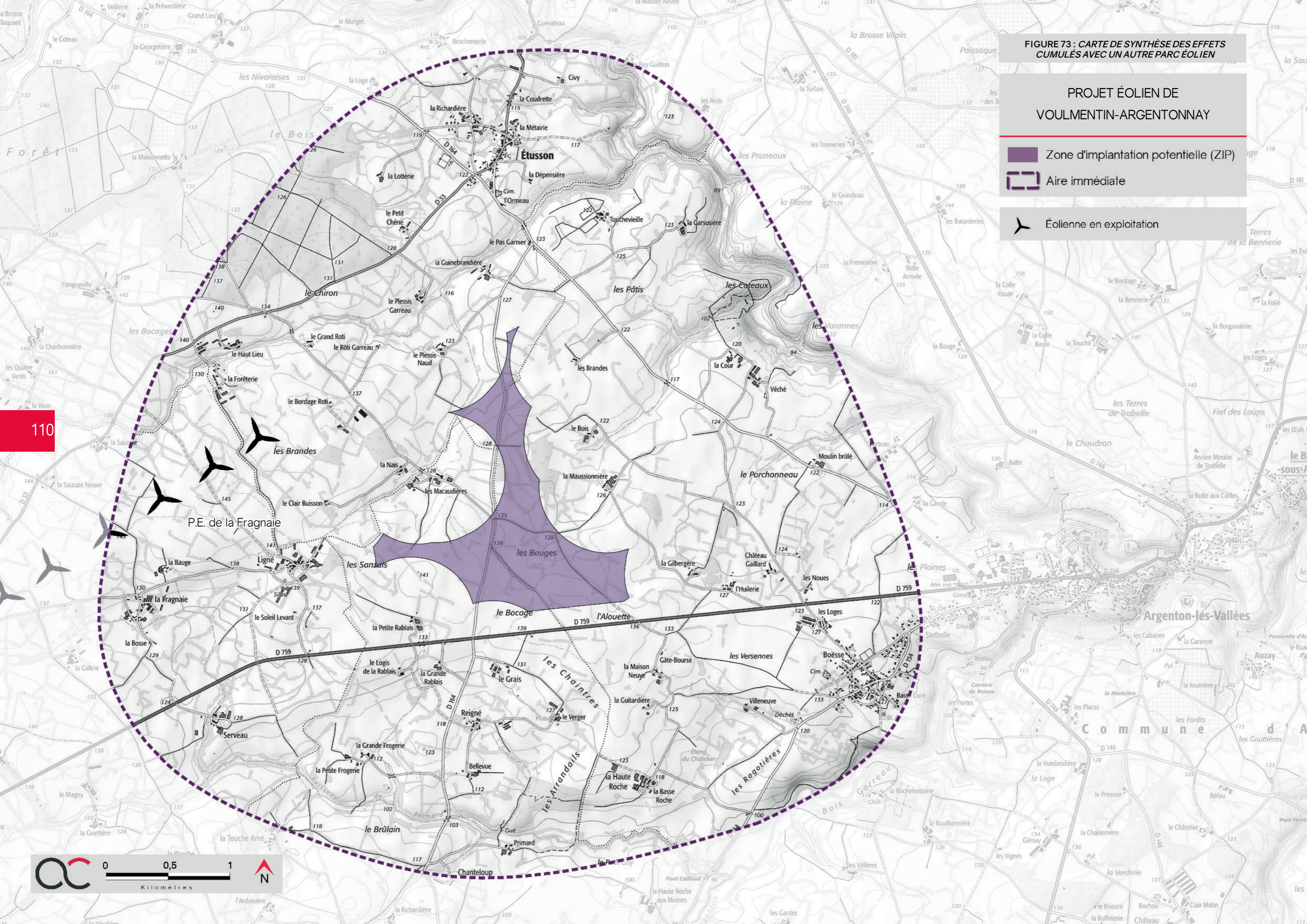


FIGURE 73 : CARTE DE SYNTHÈSE DES EFFETS CUMULÉS AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN

PROJET ÉOLIEN DE VOULMENTIN-ARGENTONNAY

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate

-  Éolienne en exploitation



110





## 2 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

### 2.1. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Aucun bien inscrit, ou en projet, sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO n'est présent au sein de l'aire d'étude immédiate.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

### 2.2. LES SITES PROTÉGÉS

Il n'y a pas de site protégé au sein de l'aire d'étude immédiate.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

### 2.3. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

L'aire d'étude immédiate ne compte pas de SPR.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

### 2.4. ZONE DE PRÉSUMPTION DE PRESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE

Les «zones de présomption de prescriptions archéologiques» déterminent des seuils d'emprise du sol dans lesquelles les opérations d'aménagement affectant le sous-sol sont présumées faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation (décret n°2004-490 du 3 janvier 2004, art. 4).

Au sein de l'aire d'étude immédiate, aucun secteurs de ZPPA n'a été répertorié.

### 1.5. LES MONUMENTS HISTORIQUES

Sur le territoire d'étude du projet éolien de Voulmentin-Argentonnay, de nombreux monuments historiques ont été recensés. Un seul se situe dans l'aire immédiate, il s'agit du Logis de Serveaux au sud-ouest de la ZIP.


À l'échelle de l'aire immédiate, une analyse plus fine de chaque monument historique est présentée dans la suite de ce rapport comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne avec un cône illustrant l'emprise visuelle maximale de la ZIP,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.



FIGURE 74 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES


### PROJET ÉOLIEN DE VOULMENTIN-ARGENTONNAY

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)





 Aire immédiate

 Monument Historique  
délimitation et numérotation

 Périmètre de protection  
rayon de 500 m - édifice classé

 rayon de 500 m - édifice inscrit

#### Angle apparent

-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  1,0 - 5,0°
-  5,0 - 108,0° (angle maximal)

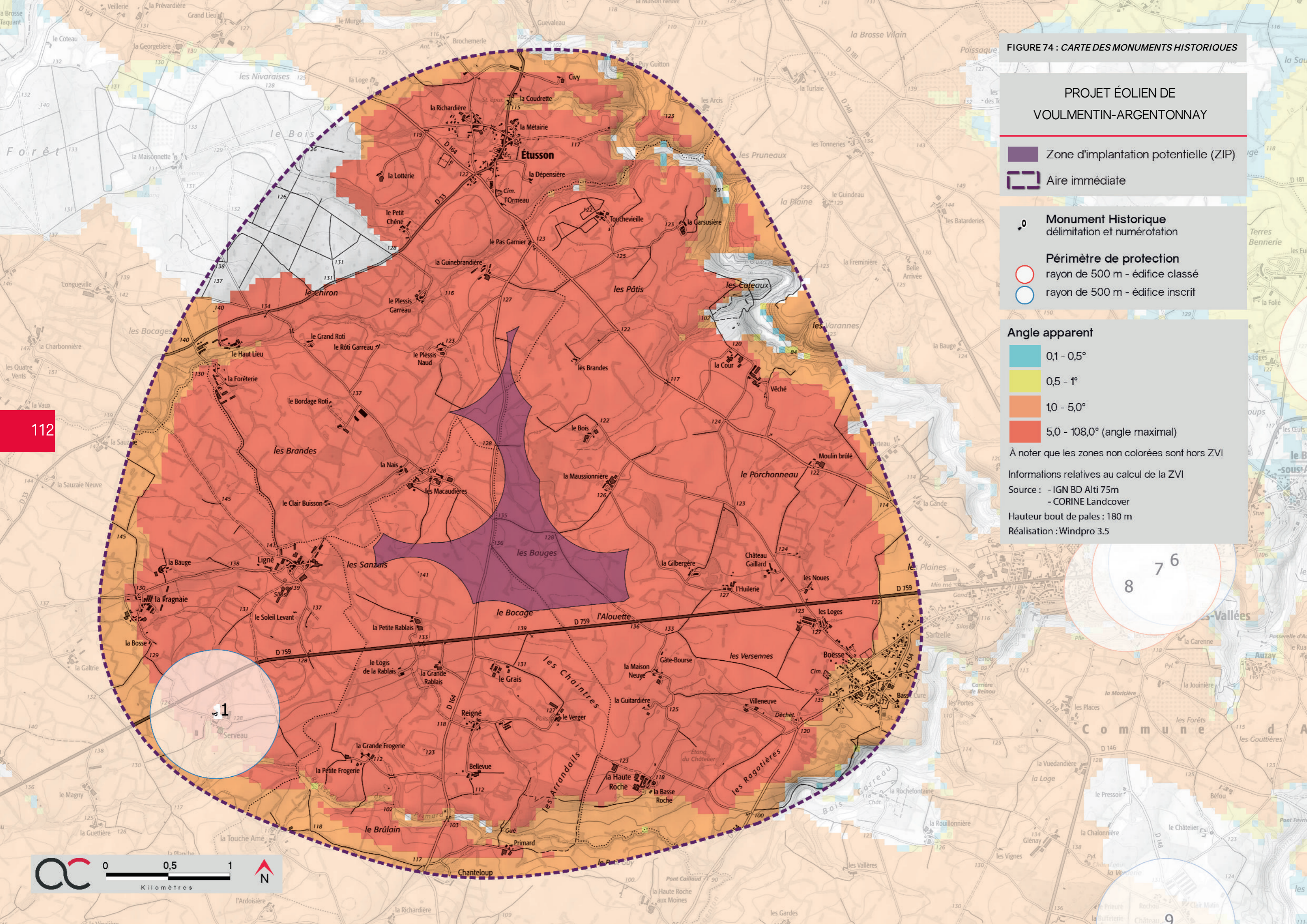
À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m  
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro 3.5





> Risque de visibilité

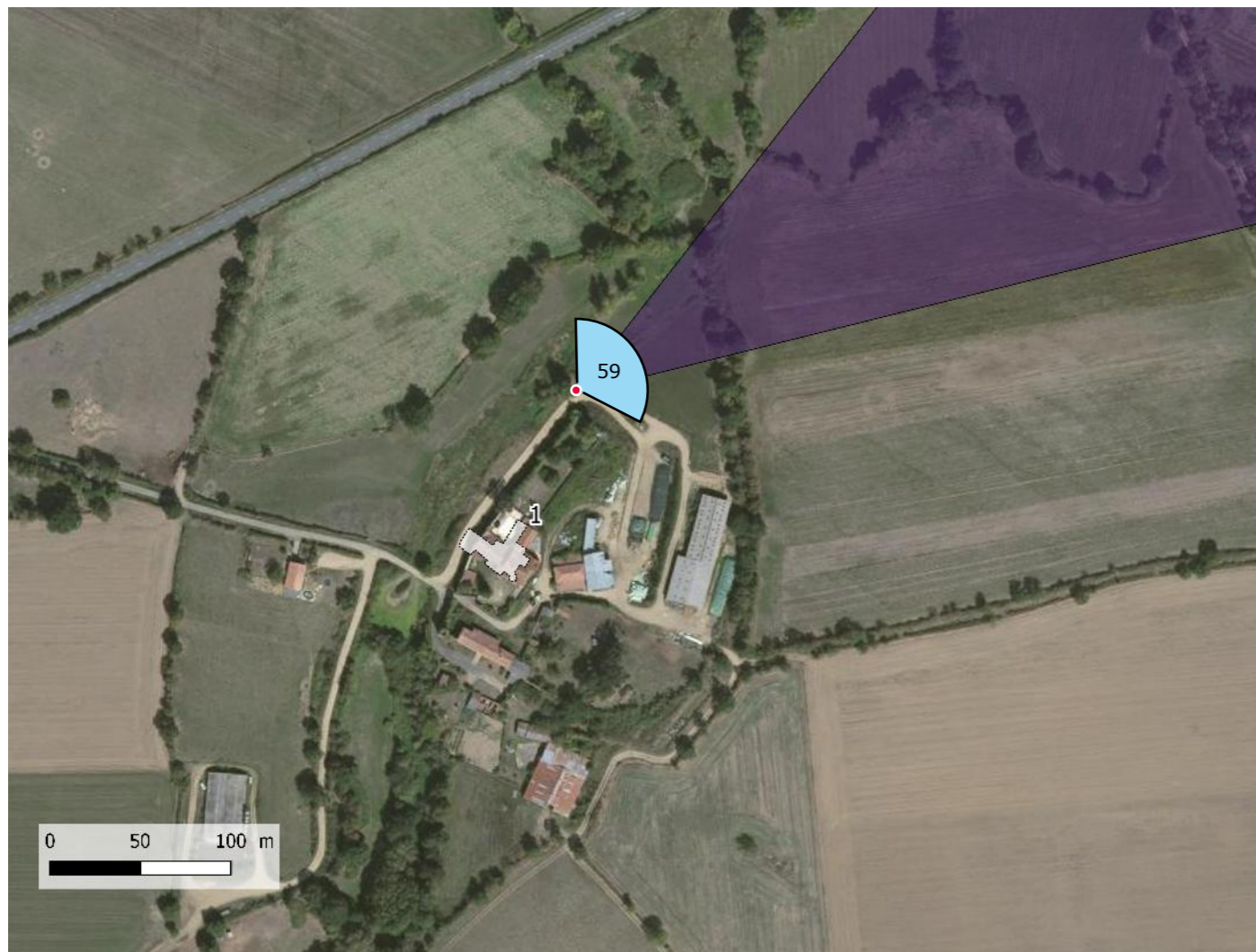


Photo 59 : Perception du VIP depuis le Logis de Serveaux



**Degré d'ouverture sur le paysage** : Le Logis de Serveaux est implanté entre la vallée du Primard et la RD 759 au sud-ouest de la ZIP. Depuis ses abords le VIP est visible avec une forte prégnance en raison de sa proximité. Il est néanmoins filtré par le bocage visible en bordure de champ. La sensibilité est qualifiée de forte.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE


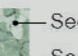


FIGURE 75 : CARTE DE SYNTHÈSE DES MONUMENTS HISTORIQUES

### PROJET ÉOLIEN DE VOULMENTIN-ARGENTONNAY

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate


#### Zone de visibilité théorique (ZVI)

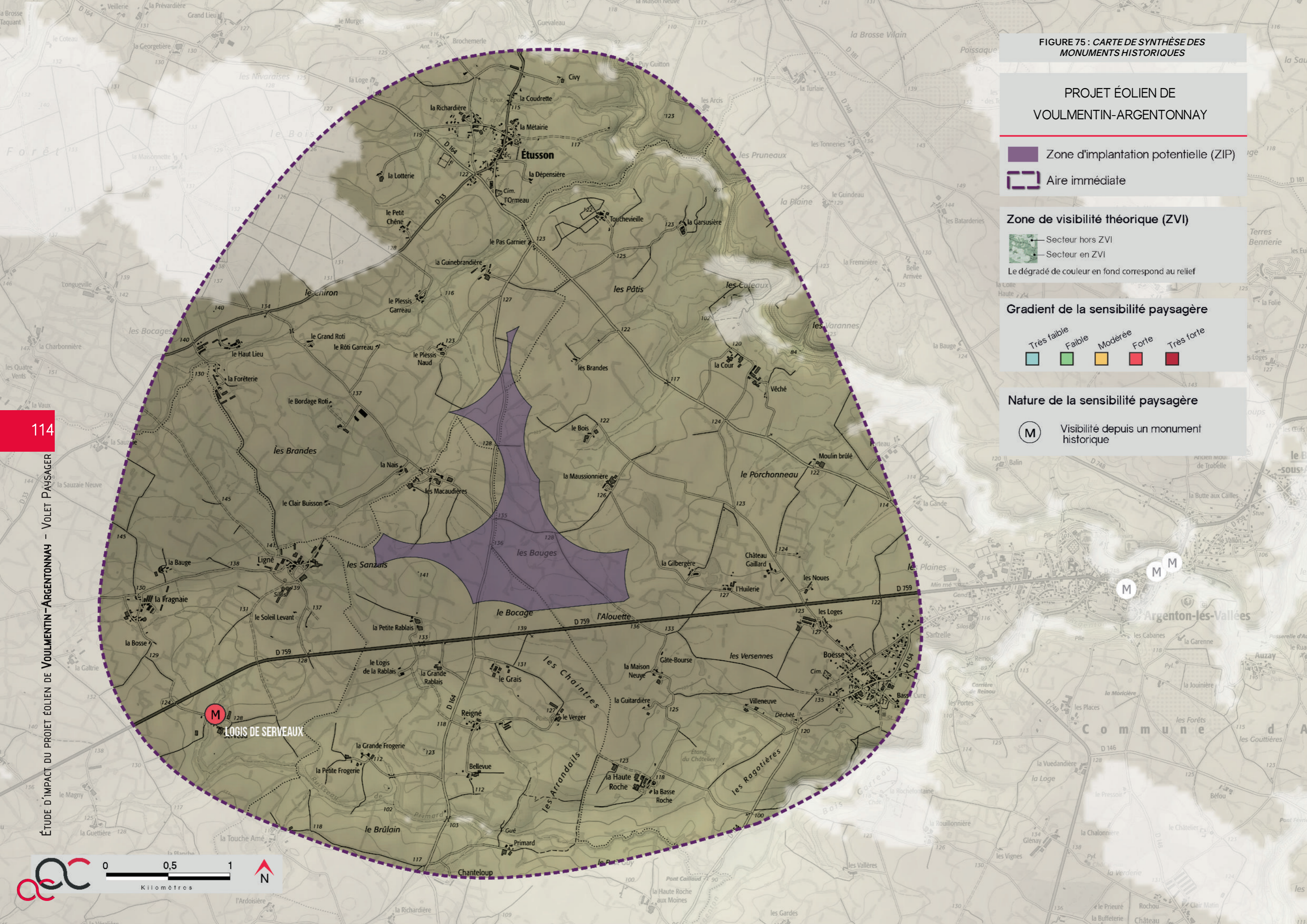
-  Secteur hors ZVI
  -  Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

#### Gradient de la sensibilité paysagère

-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Forte
-  Très forte

#### Nature de la sensibilité paysagère

-  Visibilité depuis un monument historique





# E . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES

L'état initial a mis en exergue les sensibilités paysagères spécifiques de ce territoire :

- Le projet éolien de Voulmentin-Argentonnay se situe dans un paysage où la vallée de l'Argenton et ses nombreux affluents marquent fortement le plateau sur lequel il s'inscrit. Le bocage est un élément très présent au sein de ce paysage et limite rapidement les perceptions en direction du VIP.

- Un paysage au caractère éolien marqué. Les parcs éoliens sont principalement implantés sur un axe nord-ouest / sud-est sur le plateau, avec un total de 14 parcs (existant, autorisé ou en instruction). La ZIP se trouve en dehors de la zone favorable à l'éolien dans le SRE du Poitou-Charente. Elle nécessite donc une vigilance accrue au regard des effets d'écrasements potentiels et des modifications des rapports d'échelle. Néanmoins elle se situe à proximité d'une ZDE (Zone de Développement Éolien). Le développement du projet (choix de l'implantation, hauteur et modèles d'éoliennes) devra tenir compte impérativement du parc existant de la Fragnais (en partie dans l'aire d'étude immédiate) afin de former un pôle éolien harmonieux et cohérent.

- Un maillage routier où les perceptions visuelles sont rythmées par le bocage et les haies de bord de route, la densité de la trame bâtie et les vues panoramiques offertes par le relief, alternant entre perceptions ouvertes et perceptions fermées.

- Des fenêtres de visibilité ou de covisibilité potentielles avec des monuments historiques ou des sites protégés dont la sensibilité a été jugée de très faible à forte. La future perception du site éolien depuis ces derniers devra être évaluée avec attention, notamment les covisibilités avec des monuments historiques dans l'aire d'étude rapprochée ou la visibilité depuis le Logis de Serveaux dans l'aire d'étude immédiate. Les éléments concernés sont les suivants :

- |  |   |
|--|---|
| > Château de la Durbellière                        | > Château du Muflet                         |
| > Roches Gravées                                   | > Manoir de la Roche Jacquelin              |
| > Covisibilité avec le château de l'Ébaupinay      | > Logis de la Favrière                      |
| > Site du plan d'eau, îlots et rives de l'Argenton | > Covisibilité avec le logis de la Favrière |
| > Château de Sanzay                                | > Logis de Serveaux                         |

- La préservation du cadre de vie des riverains doit être étudiée finement avec la forte prégnance présumée du projet, notamment depuis l'aire immédiate. L'analyse des vues pressenties des bourgs et hameaux montre que les caractéristiques paysagères des lieux offrent régulièrement des vues ouvertes ou partielles vers le projet. En raison de la multiplicité des lieux de vie sur le territoire d'étude, des sensibilités majeures (modérée à très forte) ont été relevées dans les aires rapprochée et immédiate, notamment pour les bourgs, hameaux et habitats isolés suivants (sans ordre de priorité) :

- |                         |                      |                    |
|-------------------------|----------------------|--------------------|
| > Saint-Maurice-Étusson | > Ligné              | > Touchevieille    |
| > Argentonnay           | > Le Clair Buisson   | > Les Brandes      |
| > Voulmentin            | > Les Mataudières    | > Le Bois          |
| > Voultegon             | > La Nais            | > La Maussionnière |
| > La Coudre             | > Le Bordage Roti    | > La Gilbergère    |
| > St-Aubin-du-Plain     | > Le Roti Garreau    | > L'Huillierie     |
| > Nueil-les-Aubiers     | > Le Plessis Naud    | > Gâte-bourse      |
| > Les Cerqueux          | > Le Plessis Garreau | > La Guitardière   |
| > Étusson               | > La Guinebrandière  | > Le Verger        |
| > Boësse                | > Le Pas Garnier     | > Le Grais         |
|                         |                      | > ...              |

Les 3 cartes qui suivent recensent et hiérarchisent, aire par aire, les sensibilités identifiées au travers de l'état initial.

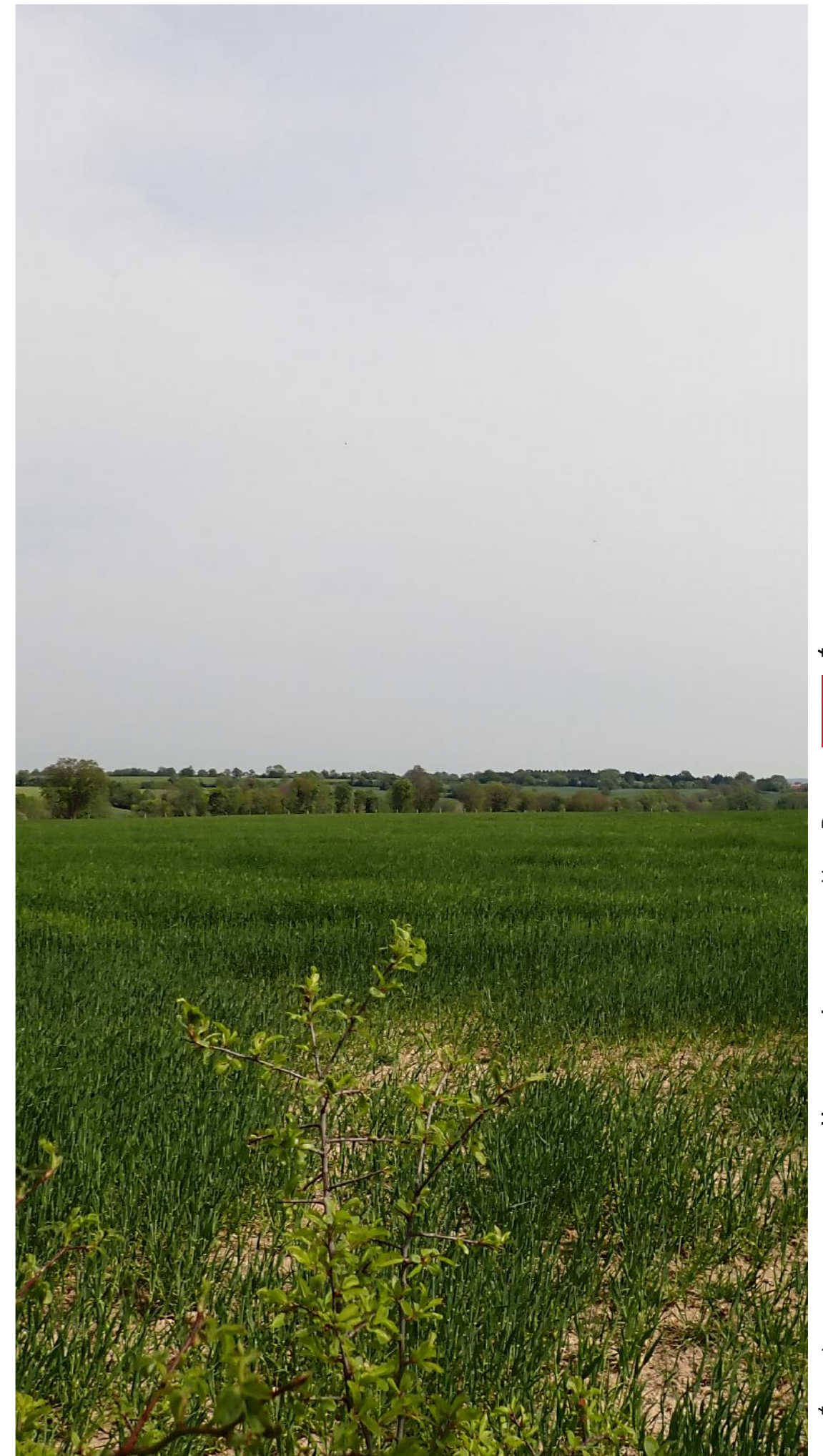

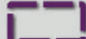




Photo 60 : Plateau bocager à l'ouest du territoire d'étude





FIGURE 76 : CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 1/3

PROJET ÉOLIEN DE  
VOULMENTIN-ARGENTONNAY

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

-  Secteur hors ZVI
-  Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Forte
-  Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

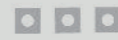


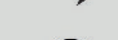



-  Perception des vallées
-  Perception des unités paysagères
-  Effet cumulé avec un autre parc éolien
-  Visibilité depuis un monument historique







FIGURE 77 : CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 2/3

PROJET ÉOLIEN DE  
VOULMENTIN-ARGENTONNAY

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée








Zone de visibilité théorique (ZVI)

-  Secteur hors ZVI
  -  Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief


Gradient de la sensibilité paysagère

-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Forte
-  Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

-  Perception des vallées
-  Perception depuis les axes routiers
-  Perception depuis un secteur habité
-  Covisibilité avec une silhouette de bourg ou un édifice protégé
-  Effet cumulé avec un autre parc éolien
-  Visibilité depuis un monument historique
-  Visibilité depuis un site protégé

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude rapprochée seront analysés dans les chapitres dédiés

 **Projet éolien refusé**

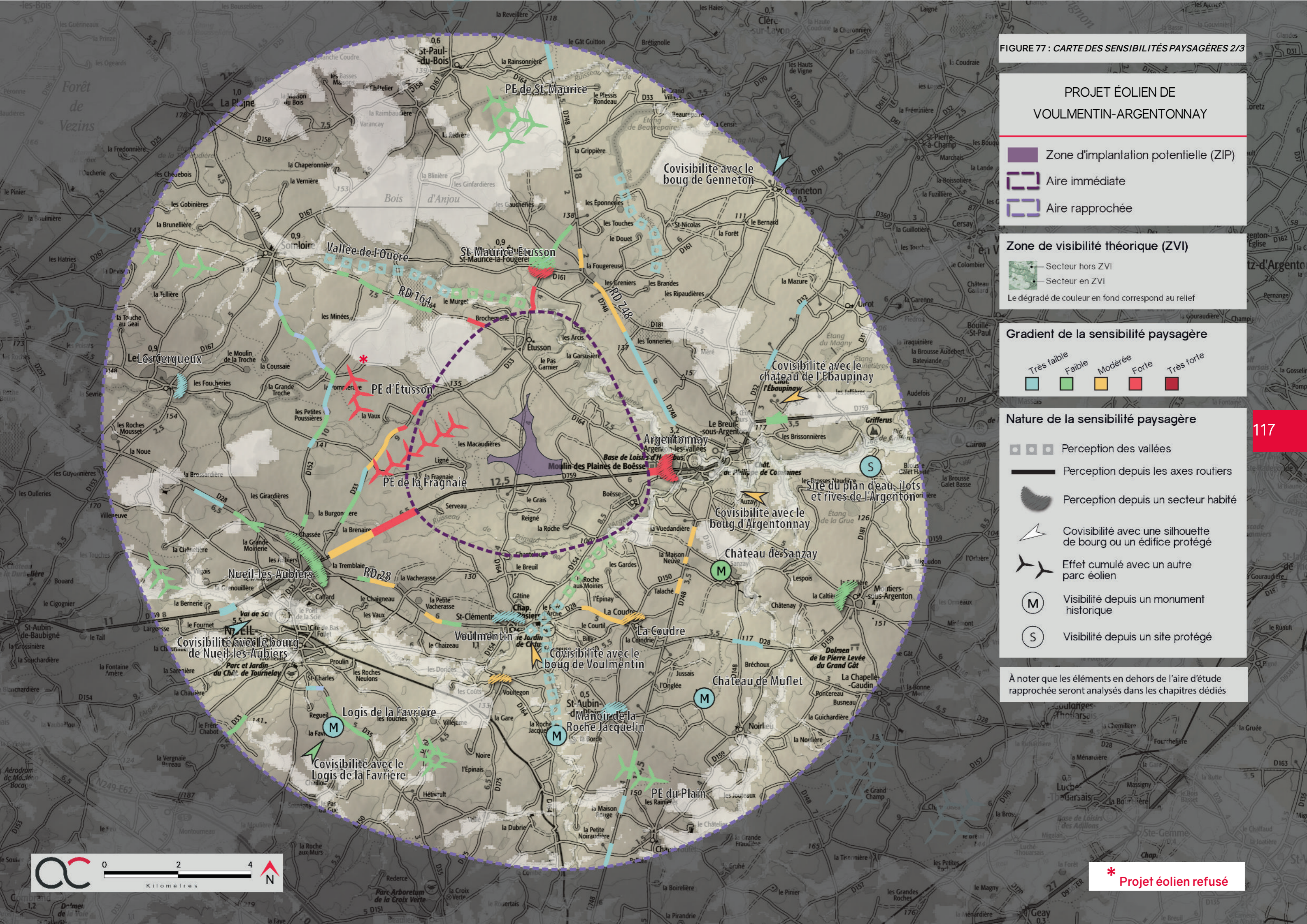







FIGURE 78 : CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 3/3


PROJET ÉOLIEN DE  
VOULMENTIN-ARGENTONNAY

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire immédiate

Zone de visibilité théorique (ZVI)

 Secteur hors ZVI





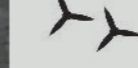
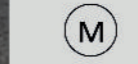
 Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

Très faible  Faible  Modérée  Forte  Très forte 

Nature de la sensibilité paysagère

-  Perception des vallées
-  Perception depuis les axes routiers
-  Perception depuis un secteur habité
-  Covisibilité avec une silhouette de bourg ou un édifice protégé
-  Effet cumulé avec un autre parc éolien
-  Visibilité depuis un monument historique













# ÉTUDE DES VARIANTES

# PARTIE 2



Perception depuis l'habitat isolé du Plessis Naud (photomontage n°37)



# PARTIE 2. ÉTUDES DES VARIANTES

La démarche de définition de la configuration finale du parc éolien s'inscrit dans une réflexion globale et itérative.

L'implantation finale est déterminée au terme d'une comparaison de variantes potentielles combinant, entre autre, géométrie du projet et choix du modèle d'éolienne. Cette évaluation croise la faisabilité technique, foncière et économique du projet, avec sa cohérence paysagère, écologique et plus généralement environnementale.

D'un point de vue paysager, l'impact visuel du projet est estimé grâce à la réalisation de photomontages qui permettent de se représenter le nouveau paysage avec les éoliennes construites. Ils sont réalisés depuis des points de vue représentatifs des enjeux identifiés lors de l'analyse paysagère de l'état initial, et permettent d'appréhender la lisibilité de l'implantation et son ancrage dans le site, notamment vis-à-vis des lignes de force, ainsi que les rapports d'échelle, en fonction de l'altimétrie, des interdistances, de la taille apparente (qui est fonction de l'éloignement) et du nombre d'éoliennes.

Implanter les éoliennes dans le respect du paysage contribue à l'acceptation future du projet.

## A . OCCUPATION HORIZONTALE MAXIMALE

La ZIP correspond à la surface maximale potentiellement occupée par le projet. Aussi, par le travail d'élaboration des variantes, il est possible de chercher une implantation qui optimise l'occupation horizontale finale du projet.

L'occupation horizontale du motif éolien participe aux effets de saturation et/ou d'encerclement qui peuvent avoir lieu aux abords des bourgs directement concernés par des projets éoliens.

Ainsi, la recherche d'une occupation réduite est directement liée à la modification du paysage quotidien et aux effets cumulés.

La carte ci-contre met en évidence la part horizontale maximale que pourrait avoir le projet sur les horizons de bourgs situés à proximité.

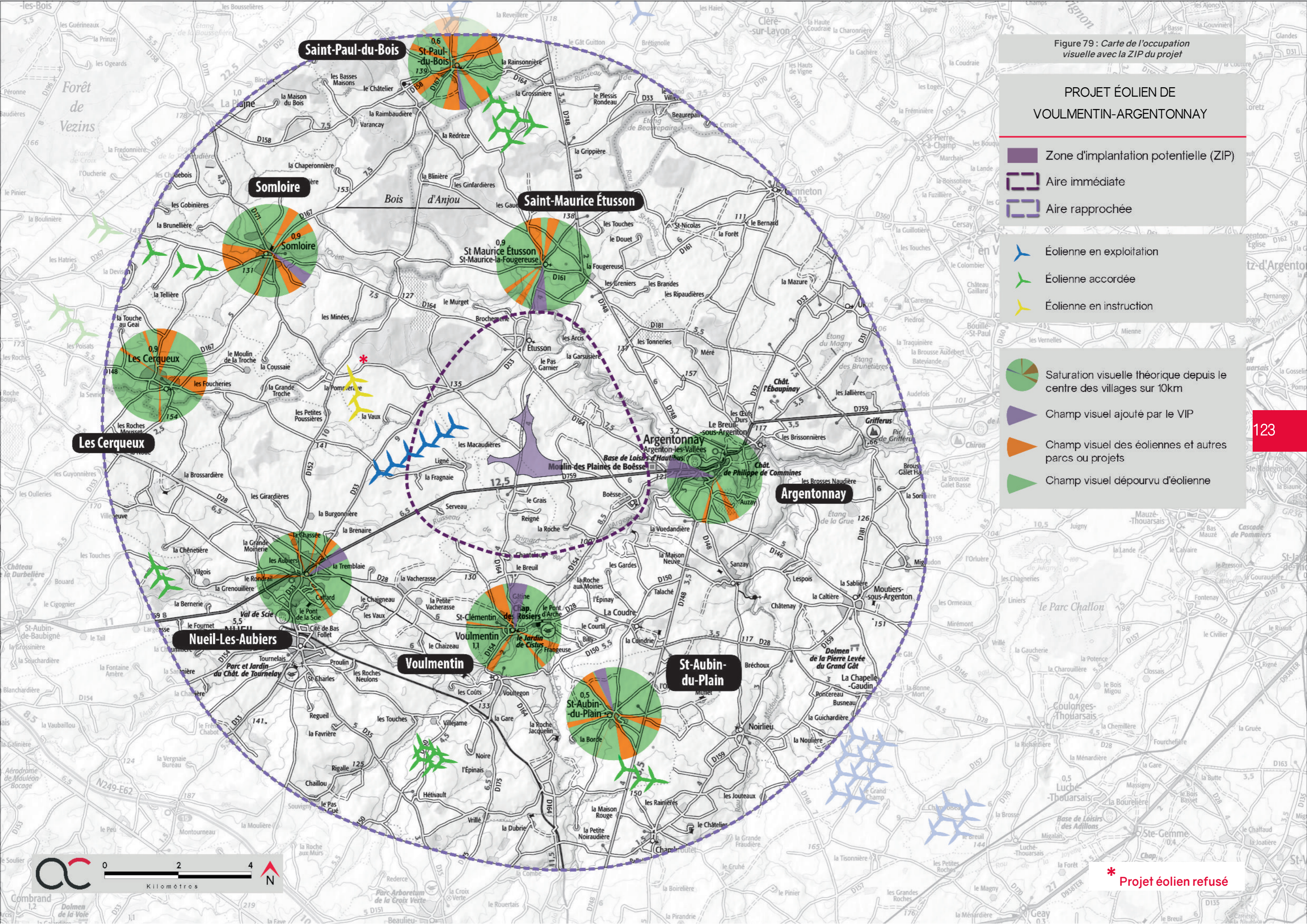
Pour le présent projet, du fait de la présence d'un parc en fonctionnement à proximité, la part supplémentaire ajoutée par le projet demeure relativement faible et dans la continuité d'un horizon occupé mais elle sera à mettre en perspective par rapport à la variante d'implantation finale, à la fin du présent chapitre de comparaison des variantes.



Figure 79 : Carte de l'occupation visuelle avec la ZIP du projet

PROJET ÉOLIEN DE VOULMENTIN-ARGENTONNAY

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Éolienne en exploitation
-  Éolienne accordée
-  Éolienne en instruction
-  Saturation visuelle théorique depuis le centre des villages sur 10km
-  Champ visuel ajouté par le VIP
-  Champ visuel des éoliennes et autres parcs ou projets
-  Champ visuel dépourvu d'éolienne



\* Projet éolien refusé



## B . PRÉSENTATION DES VARIANTES

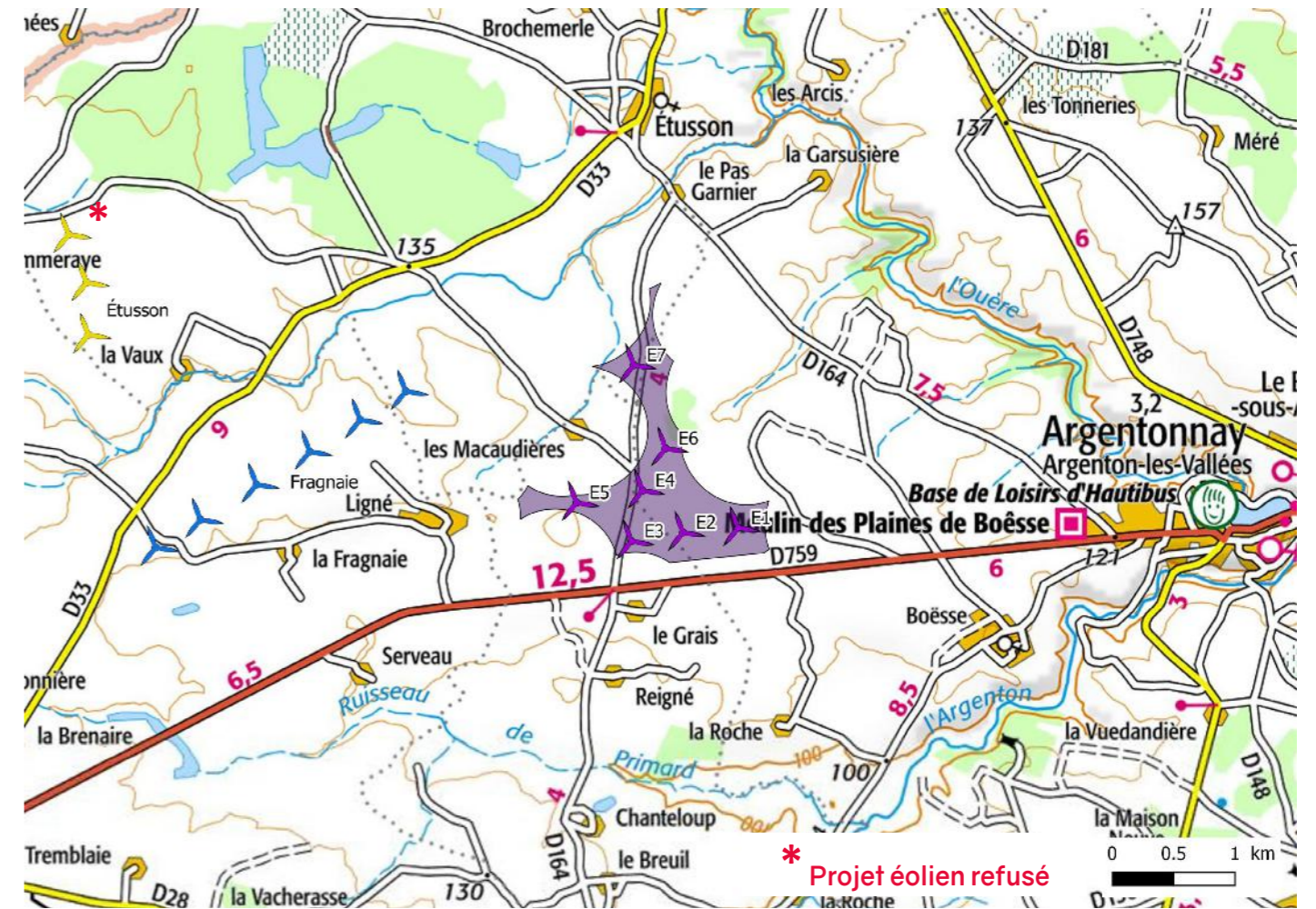
Plusieurs variantes ont été étudiées afin de définir le projet éolien le plus adapté aux caractéristiques et aux différentes contraintes du site.

Pour la ferme éolienne de Voulmentin-Argentonnay, les éléments qui ont motivé le choix des variantes sont (sans ordre de priorité) :

- > L'optimisation de l'emprise horizontale et de la densité du motif éolien
- > Le recul vis-à-vis des habitations, et la lisibilité du projet depuis ces lieux de vie, surtout ceux de l'aire d'étude immédiate
- > La cohérence avec les parcs éoliens existants et notamment les effets cumulés avec le parc éolien de Fraignais
- > Une géométrie construite sur les lignes de force (naturelle ou artificielle) du paysage

Au final, 4 variantes d'implantation ont été projetées et comparées. Pour chacune d'entre elles, une description synthétique est présentée ci-après.

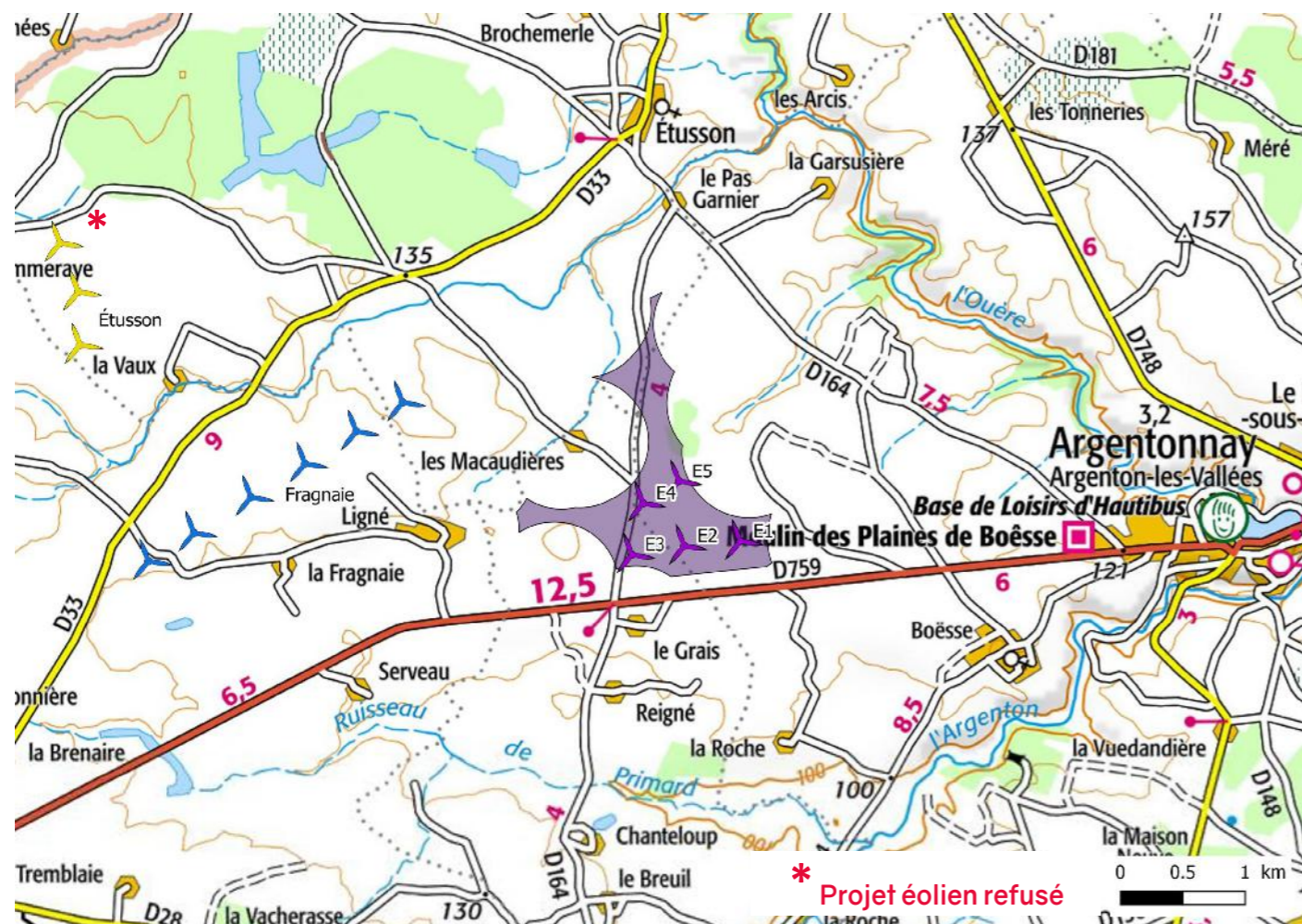
### ■ VARIANTE 1



Nombre d'éolienne	7
Gabarit	136 m de diamètre rotor - 165m de hauteur totale
Géométrie entre éoliennes	Ensemble de 7 éoliennes sans géométrie spécifique ; répartition sur la majeure partie de la ZIP
Distance minimale d'une habitation	~ 570 m (E05), la Petite Rablais
Cohérence paysagère	Le projet optimise la surface disponible de la ZIP mais ne présente pas de cohérence paysagère d'ensemble. On remarque un alignement E1-E2-E3 parallèle à la D759 au sud, avec, sur un deuxième front, les éoliennes E4-E5. Les éoliennes E6 et E7 occupent la partie étroite au nord de la ZIP. Cette variante risque d'être peu lisible dans le paysage du fait de l'absence de ligne de force dans la composition et des fronts multiples de la géométrie. De plus, l'emprise horizontale est importante, notamment pour les hameaux proches et un risque d'encerclement sur ceux présents entre le projet et le parc de Fraignais, à l'ouest.

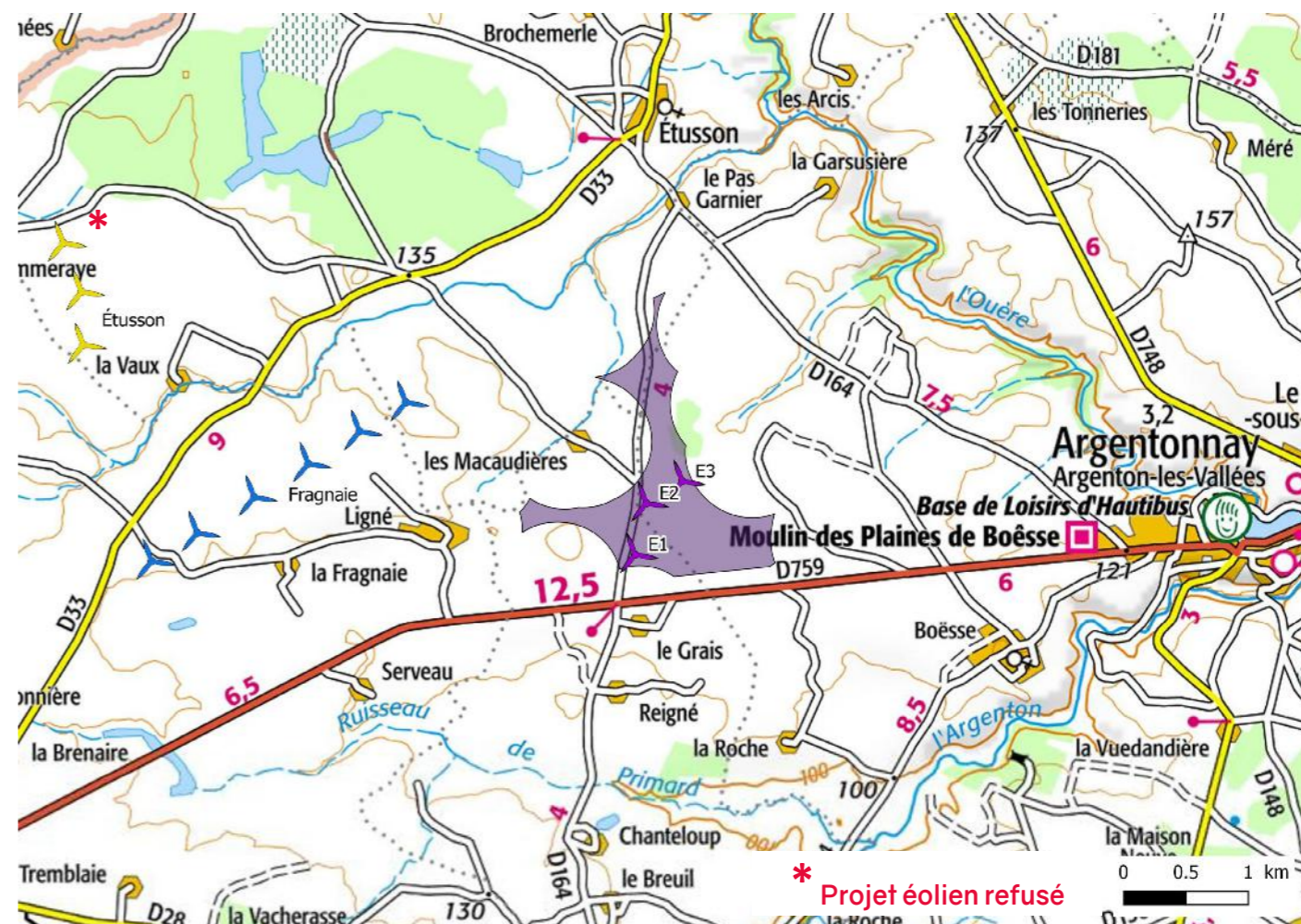


■ VARIANTE 2



Nombre d'éolienne	5
Gabarit	136 m de diamètre rotor - 165m de hauteur totale
Géométrie entre éoliennes	Double alignement est-ouest ; 3 éoliennes sur la partie sud et 2 au nord
Distance minimale d'une habitation	~ 580 m (E03), la Maussionnière
Cohérence paysagère	Cette variante conserve l'alignement E1-E2-E3 au sud de la ZIP, parallèle à la D759 qui passe au sud. Les éoliennes de la partie nord sont supprimées ce qui réduit l'emprise horizontale du projet, notamment pour les bourgs les plus proches dont ceux situés entre le projet et le parc éolien de Fragnai à l'ouest. Les éoliennes E4-E5 forment quant à elles un second alignement au nord de E1-E2-E3. Elles présentent une légère inclinaison nord-est/sud-ouest, similaire à celui du parc de Fragnai, puis à la D33. Ainsi, cette implantation s'appuie sur des lignes de force (route et parc éolien) bien que le nombre réduit d'éoliennes sur chaque alignement puisse altérer la lisibilité de l'implantation.

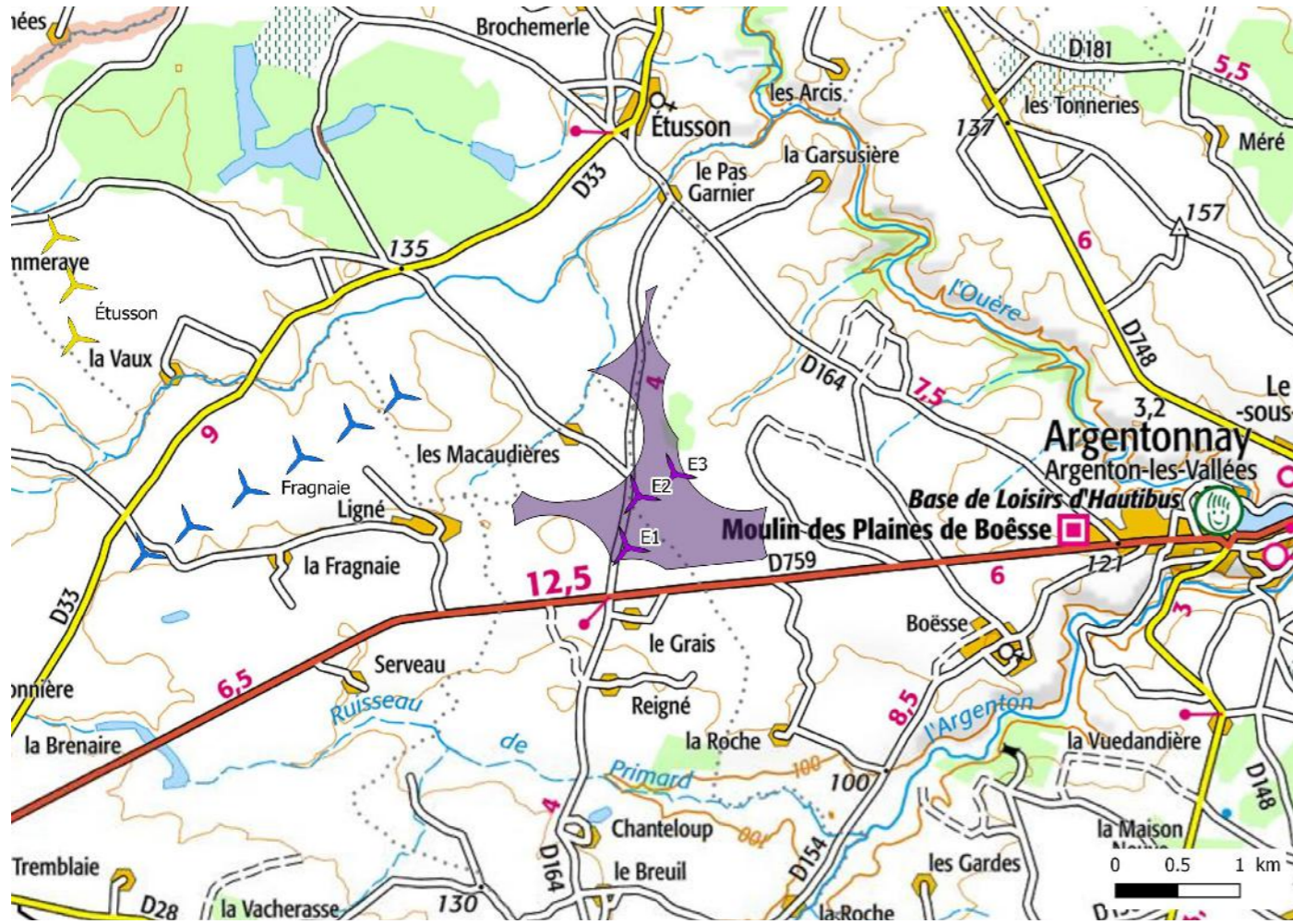
■ VARIANTE 3



Nombre d'éolienne	3
Gabarit	136 m de diamètre rotor - 165m de hauteur totale
Géométrie entre éoliennes	Alignement courbe, nord-est/sud-ouest courbé vers l'ouest
Distance minimale d'une habitation	~ 580 m (E03), la Maussionnière
Cohérence paysagère	Cette variante forme un arc sur la partie centrale de la ZIP. Il s'agit d'une géométrie à front unique qui sera certainement lisible dans le paysage. De plus, la réduction du nombre d'éolienne réduit la densité du motif ainsi que l'emprise horizontale selon l'orientation de l'observateur. À noter qu'elle reste identique pour les hameaux présents entre le projet et le parc de Fragnai mais que la prégnance sera moindre du fait de l'allègement de l'implantation. Enfin, cette orientation semble favorable au maintien de la lisibilité du projet et du parc de Fragnai depuis Argentonnay.



■ VARIANTE 4



Nombre d'éolienne	3
Gabarit	117 m de diamètre rotor - 165m de hauteur totale
Géométrie entre éoliennes	Alignement courbe, nord-est/sud-ouest courbé vers l'ouest
Distance minimale d'une habitation	~ 580 m (E03), la Maussionnière
Cohérence paysagère	L'implantation des éoliennes est similaire à la variante 3, seul le gabarit des éoliennes est différent. En effet, la hauteur totale ne varie pas (165m) mais le diamètre du rotor est plus faible (-19m).



# C . COMPARAISON DES VARIANTES

## 1 . PHOTOMONTAGES DE COMPARAISON

Afin de confronter l'inscription paysagère de chaque variante, 4 photomontages comparatifs ont été réalisés depuis des points de vue représentatifs des sensibilités du territoire permettant de voir l'ensemble du projet :

- 1 : Perception depuis la sortie de bourg d'Argentonnay le long de la RD759 (photomontage n°6)
- 2 : Perception depuis la frange sud du bourg de Saint-Maurice-Étusson (photomontage n°22)
- 3 : Perception depuis les abords de l'habitat isolé de la Maison-Neuve (photomontage n°29)
- 4 : Perception depuis la RD 759 (photomontage n°32)

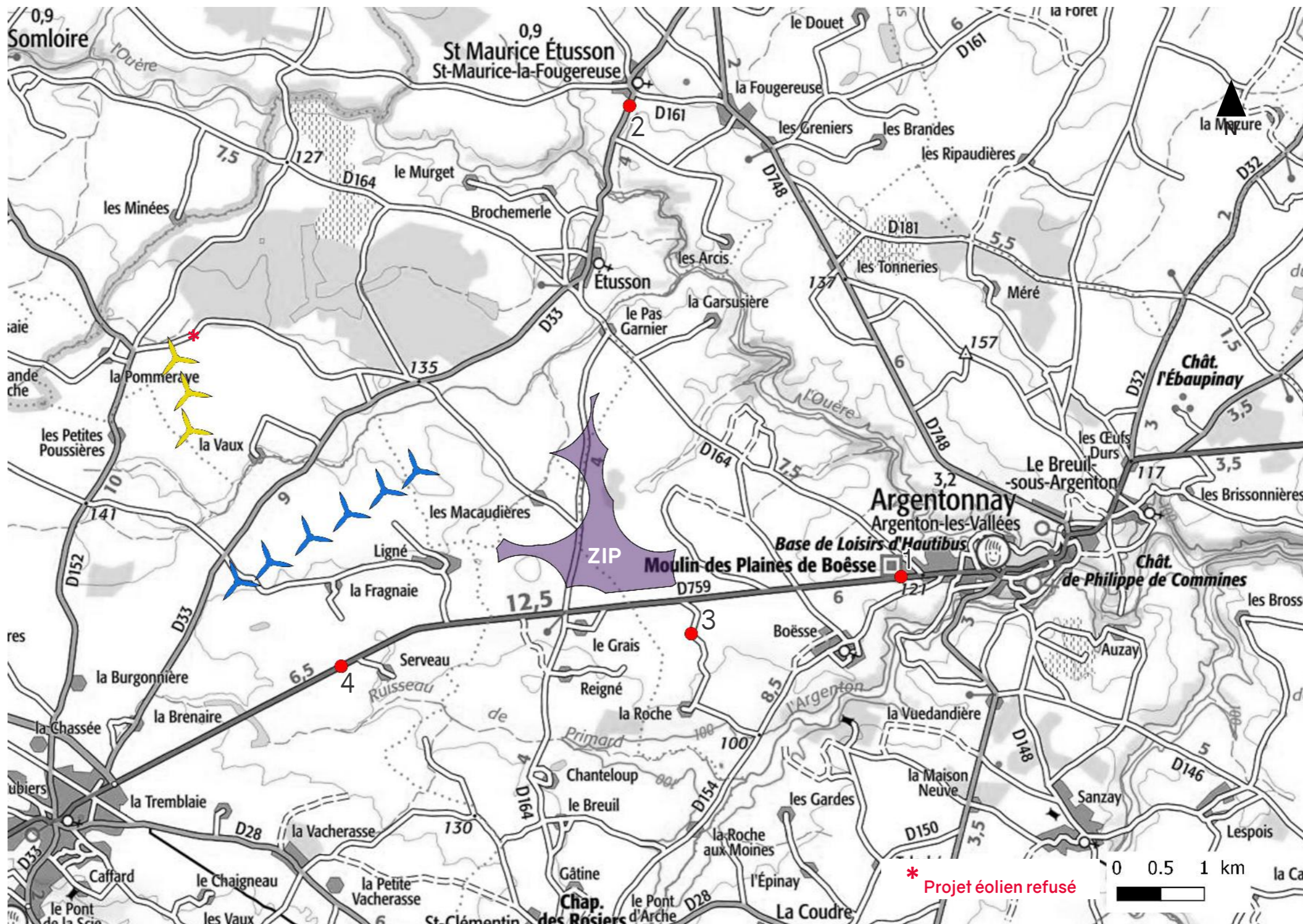


Figure 80 : Carte de localisation des photomontages de comparaison des variantes



# Photomontage comparatif n° 1 : Perception depuis la sortie de bourg d'Argentonnay le long de la RD759

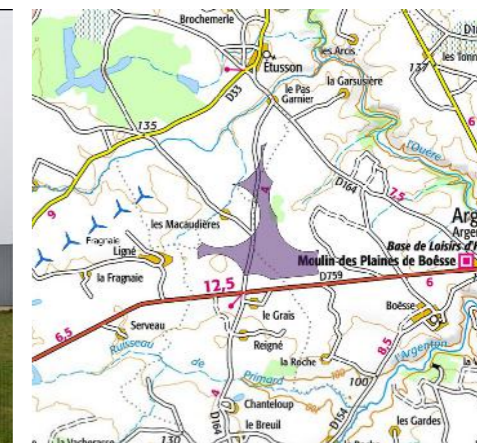
Point de vue n°6 dans le carnet de photomontages

Depuis cette portion de la RD 759 en sortie de bourg d'Argenton-les-Vallée (ou Argentonnay), les vues sont semi-ouvertes sur l'espace agricole. En effet, les vues s'ouvrent en profondeur à droite de la route et l'on aperçoit en arrière-plan le parc de Fragnaie avec une très faible prégnance visuelle, tandis que sur la gauche une haie arbustive filtre les vues et limite les perceptions en profondeur.

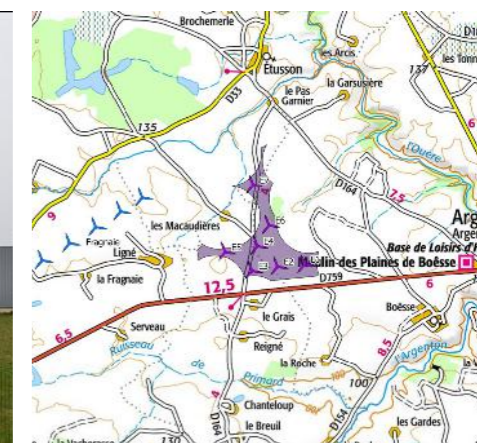
Les principaux enjeux depuis ce point de vue concernent :

- la relation visuelle qu'entretient le parc en projet avec les parcs de Fragnaie et d'Étusson
- la perception depuis la RD 759
- la perception depuis la sortie de bourg d'Argentonnay

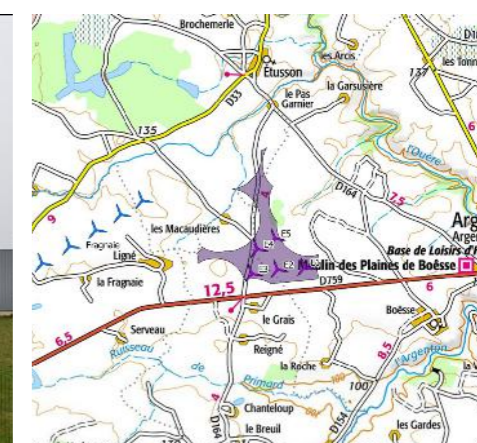
## Existant



## Variante 1



## Variante 2



\* Projet éolien refusé

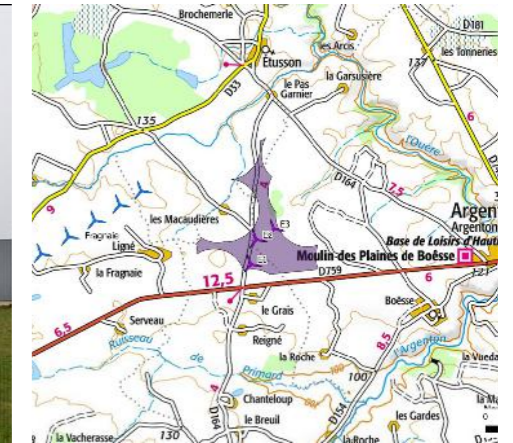


Concernant les 4 variantes, le parc en projet prend place à l'horizon en renforcement du parc éolien de la Fragnaisie avec une hauteur apparente supérieure mais qui demeure faible.

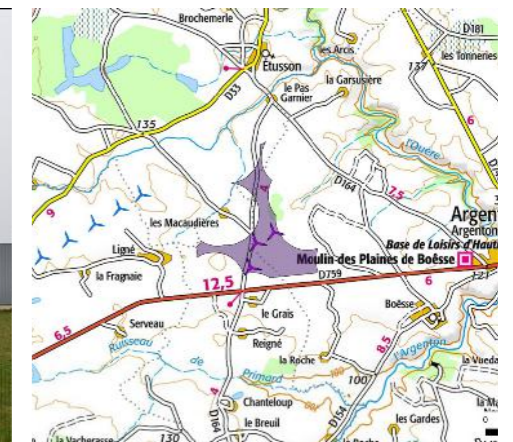
La variante n°1 possède une emprise horizontale importante et présente de nombreux effets de chevauchements visuels du fait d'un nombre d'éolienne important. Les variantes 2, 3 et 4 présentent une emprise horizontale similaire et plus réduite que celle de la variante 1. Le double alignement de la variante n°2 est lisible mais plusieurs éoliennes sont en situation de chevauchement visuel ce qui tend à créer un point d'appel visuel. Les variantes n°3 et 4 présentent une densité moindre et un front unique de 3 éoliennes depuis ce point. Comparativement, le rotor réduit de la variante 4 allège visuellement l'implantation avec une garde au sol plus importante.

Ainsi, la variante n°4 est la moins impactante depuis ce point de vue.

Variante 3



Variante 4





# Photomontage comparatif n° 2 : Perception depuis la frange sud du bourg de Saint-Maurice-Étisson

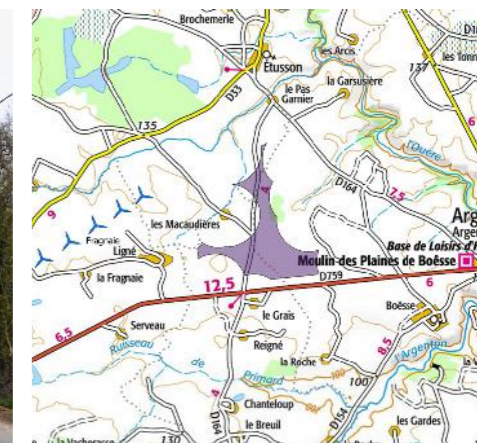
Point de vue n°22 dans le carnet de photomontages

Depuis la frange sud de Saint-Maurice-Étisson, les vues sont ouvertes sur l'espace agricole sur la partie gauche de la route et l'on aperçoit au loin le parc accordé de Plain tandis que sur la droite une haie ferme les vues et masque le parc de Fragnai.

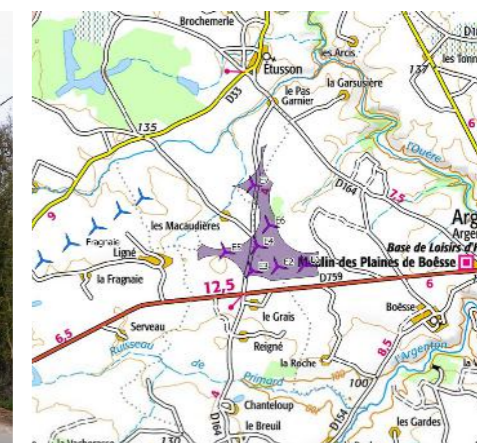
Les principaux enjeux depuis ce point de vue concernent :

- la relation visuelle qu'entretient le parc en projet avec le parc de Plain
- la perception depuis la RD 33
- la perception depuis la frange sud du bourg de Saint-Maurice-Étisson

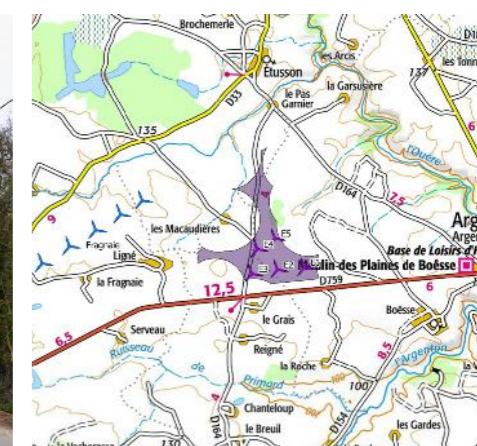
## Existant



## Variante 1



## Variante 2



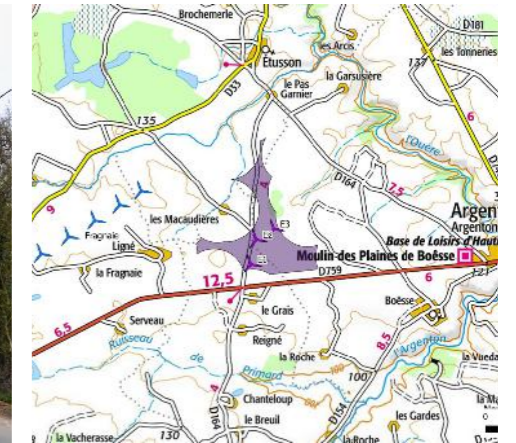


Concernant les 4 variantes, le parc en projet est visible à l'horizon dans l'axe de la RD 33 avec une faible hauteur apparente et se place à droite du parc accordé de Plain.

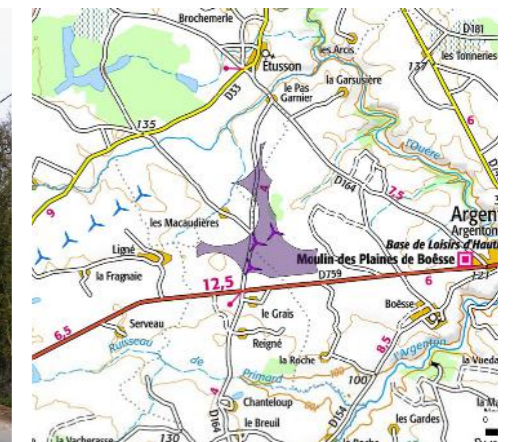
Pour la variante n°1, l'emprise horizontale du parc et sa prégnance visuelle sont importantes du fait du nombre d'éolienne de cette variante (7 aérogénérateurs). La variante n°2 possède une emprise horizontale plus faible comparé à la variante n°1 mais l'on constate tout de même des situations de chevauchements visuels qui constituent des points d'appel perturbateurs pour l'observateur. Pour les variantes 3 et 4, le projet possède une faible emprise horizontale et, à cette distance, la différence de gabarit des éoliennes entre la variante n°3 et la variante n°4 n'est pas perceptible.

Ainsi, les variantes n°3 et 4 sont les moins impactantes depuis ce point de vue.

Variante 3



Variante 4





# Photomontage comparatif n° 3 : Perception depuis les abords de l'habitat isolé de la Maison-Neuve

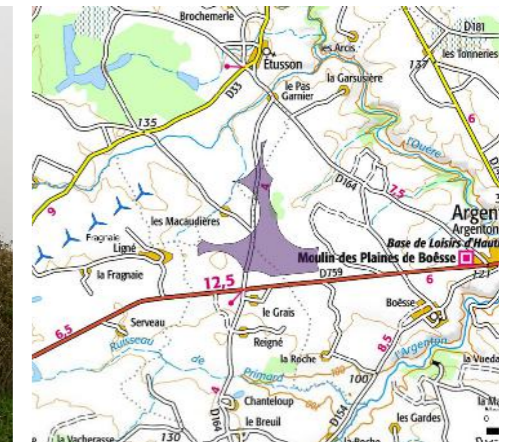
Point de vue n°29 dans le carnet de photomontages

Depuis les abords de l'habitat isolé de la Maison-Neuve, il existe une vue ponctuelle en profondeur en direction du site d'implantation au niveau d'une entrée de champ. On peut apercevoir, en arrière-plan, quelques éoliennes du parc de Fragnaie qui se fondent avec la trame bocagère. À noter que des éléments plus proches, comme ici un arbre visible au premier plan, peuvent masquer ponctuellement une partie des vues.

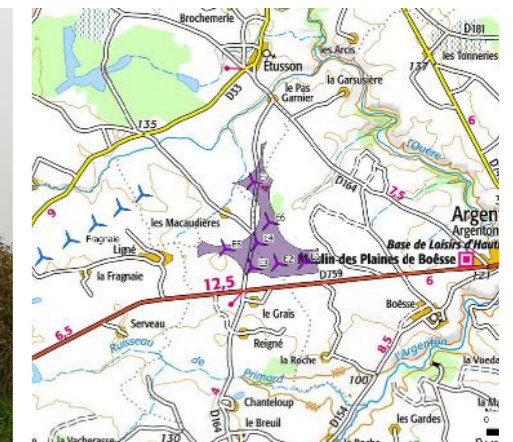
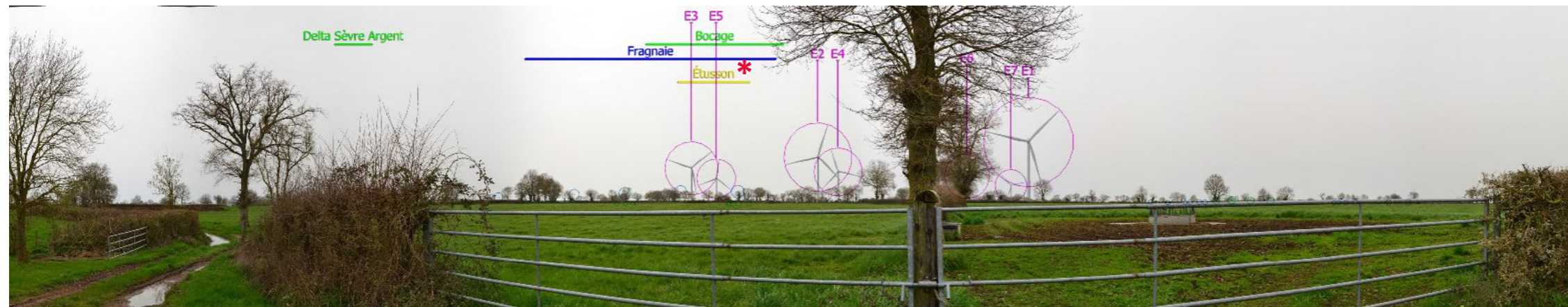
Les principaux enjeux depuis ce point de vue concernent :

- la relation visuelle qu'entretient le parc en projet avec le parc de Fragnaie
- la perception depuis l'habitat isolé de la Maison-Neuve

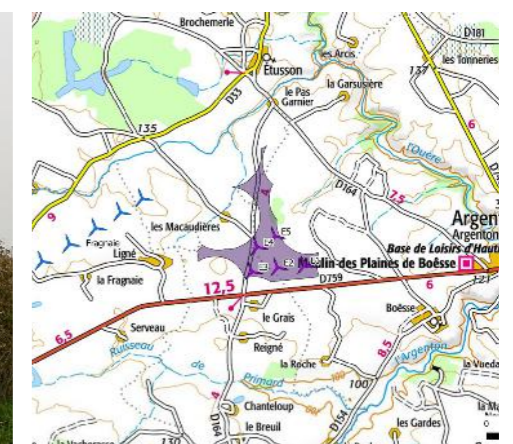
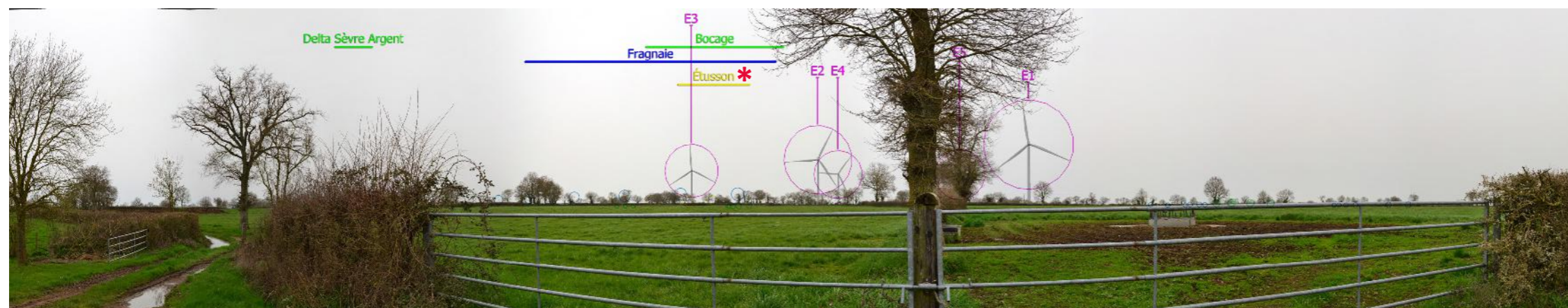
Existant



Variante 1



Variante 2



\* Projet éolien refusé

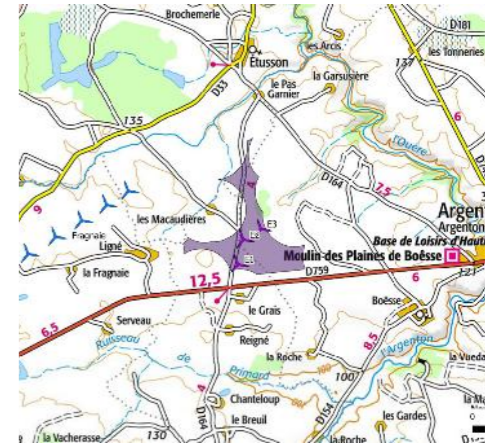
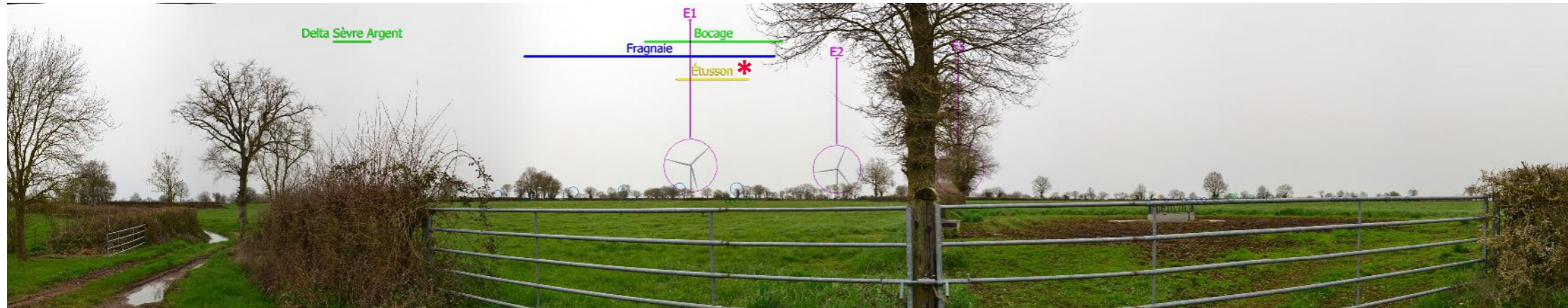


Concernant les 4 variantes, le parc en projet est visible en arrière-plan, en renforcement du motif éolien, et possède une hauteur apparente importante du fait de la proximité du point de vue avec le site d'implantation. À noter que l'arbre présent au premier plan masque localement une partie des éoliennes du projet.

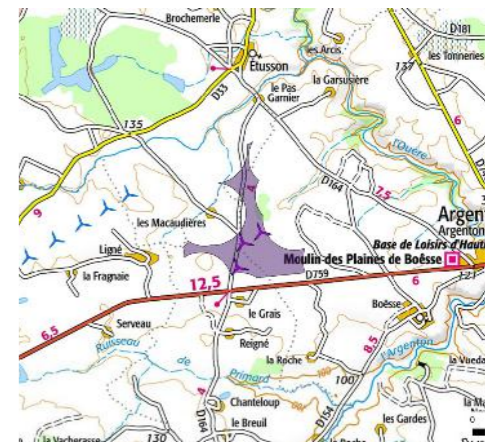
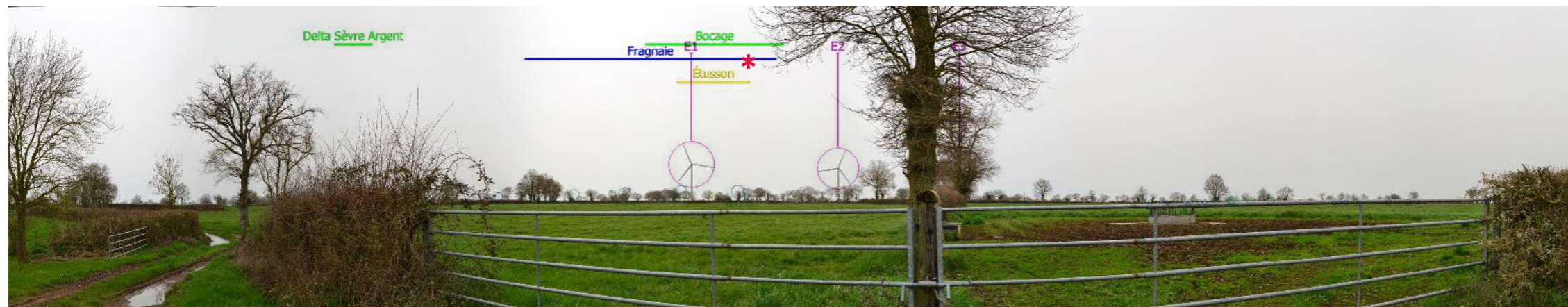
Les variantes n°1 et 2 possèdent une emprise horizontale similaire et les éoliennes E1, E2 et E3 possèdent une prégnance visuelle importante. L'implantation en double alignement est bien lisible pour ces deux variantes. Les variantes n°3 et 4 présentent comparativement une emprise horizontale faible du fait d'un nombre d'éolienne moindre et forment ici visuellement un alignement équilibré. La réduction du rotor dans la variante 4 allège visuellement l'implantation avec une garde au sol plus importante ce qui facilite l'intégration visuelle du projet.

Ainsi, la variante n°4 est la moins impactante depuis ce point de vue.

Variante 3



Variante 4





# Photomontage comparatif n° 4 : Perception depuis la RD 759

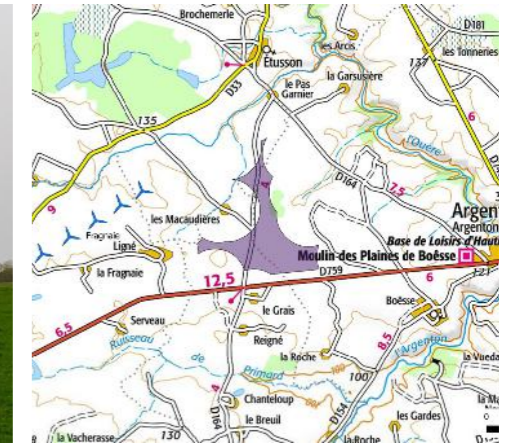
Point de vue n°32 dans le carnet de photomontages

Depuis cette portion de la RD 759 entre Neuil-les-Aubiers et Argenton-les-Vallées, les vues sont ouvertes sur le milieu agricole et la trame bocagère filtre les perceptions en profondeur. On peut voir sur la gauche du panorama une partie des éoliennes du parc de Fragnaie, implantées latéralement par rapport à l'axe de la route, tandis que sur la droite, on aperçoit, parmi la trame bocagère, le logis de Serveaux protégé au titre des monuments historiques.

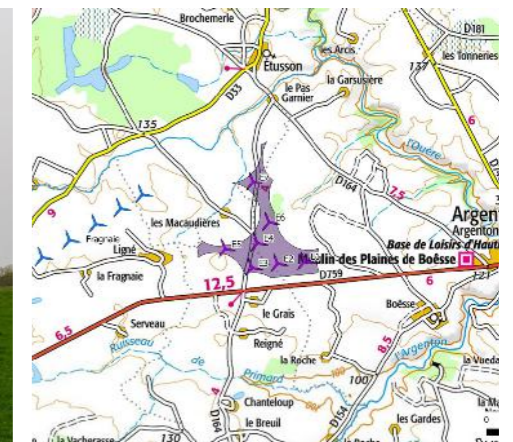
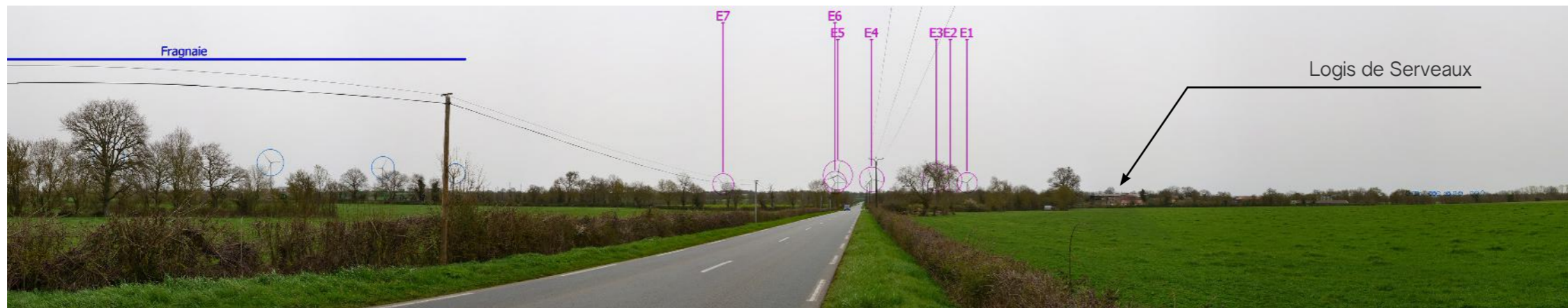
Les principaux enjeux depuis ce point de vue concernent :

- la relation visuelle qu'entretient le parc en projet avec le parc de Fragnaie
- la perception depuis la RD 759
- la covisibilité potentielle avec le logis de Serveaux

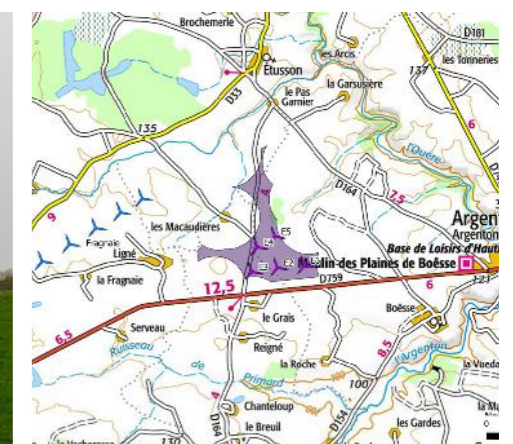
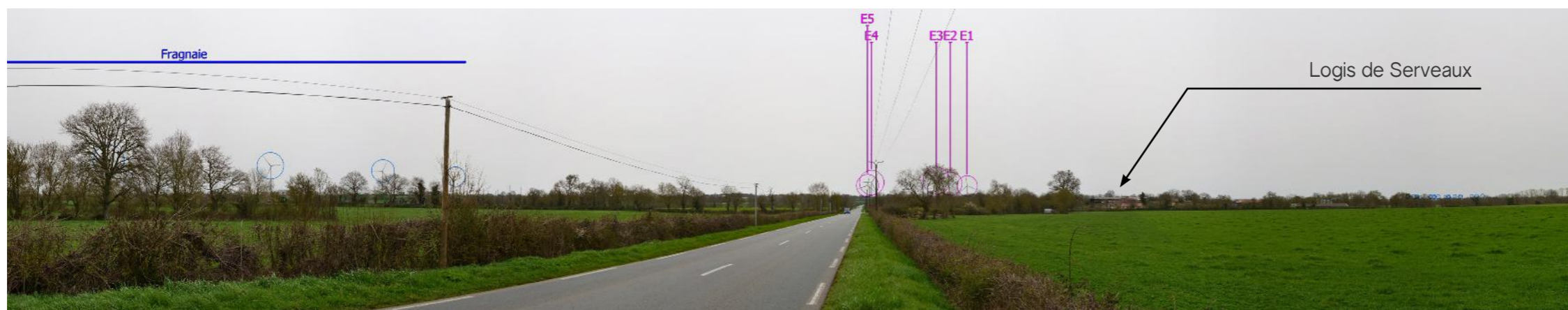
## Existant



## Variante 1



## Variante 2



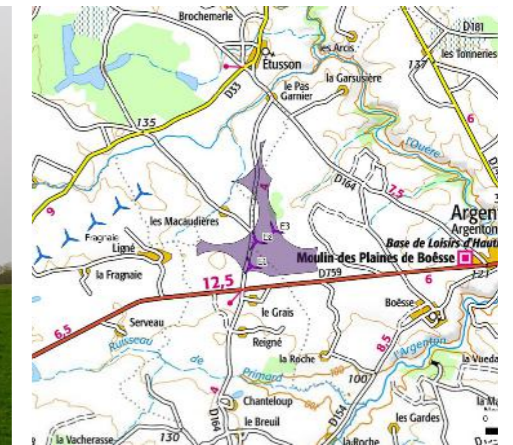
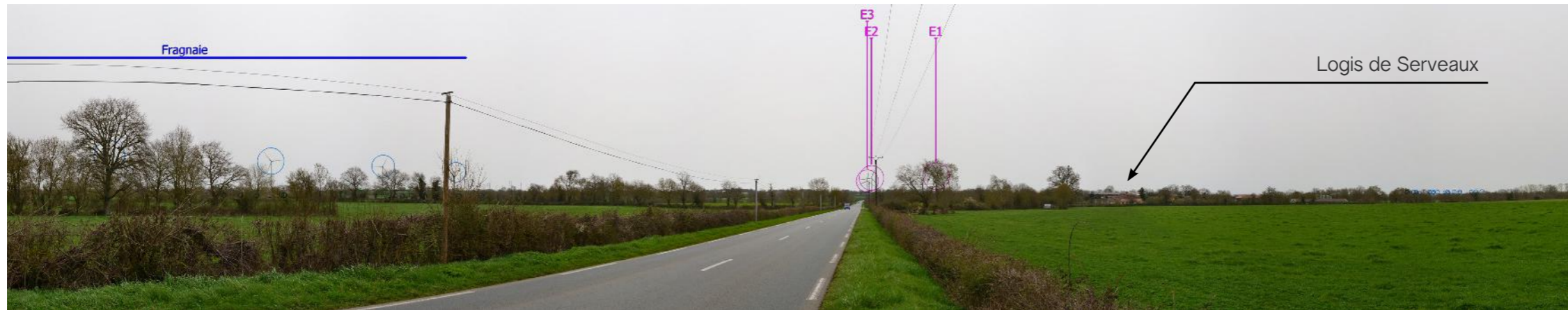


Concernant les 4 variantes, le parc en projet prend place dans l'axe de la route et est partiellement filtré par la trame bocagère. D'autre part, les éoliennes du projet entre en covisibilité indirecte avec le logis de Serveaux qui demeure cependant peu prégnant dans le paysage.

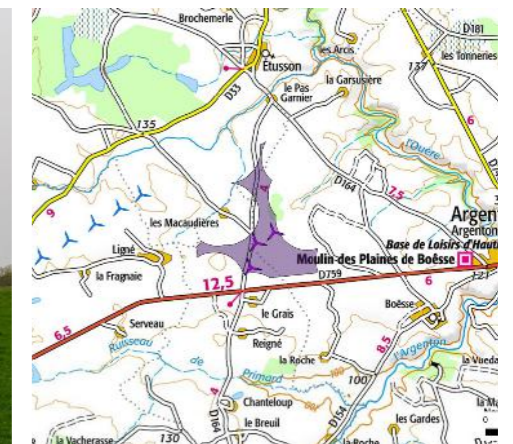
Pour la variante n°1, l'emprise horizontale du projet est supérieure à celle des autres variantes et les éoliennes E5 et E6, en situation de chevauchement visuel dans l'axe de la route, créent un point d'appel visuel perturbateur pour l'observateur. Concernant la variante n°2, bien que la trame bocagère filtre une partie des éoliennes, l'implantation en double alignement du projet est lisible. À noter cependant que les éoliennes E4 et E5, visibles dans l'axe de la route, créent également un point d'appel visuel perturbateur. Concernant les variantes n°3 et 4, les éoliennes E2 et E3 sont visibles, en situation de chevauchement visuel, dans l'axe de la route tandis que l'éolienne E1 est ponctuellement masquée par la trame végétale. Ces deux variantes possèdent l'emprise horizontale la plus faible. Par ailleurs, à cette distance, la différence de gabarit des éoliennes entre la variante n°3 et la variante n°4 n'est pas perceptible.

Ainsi, les variantes n°3 et 4 sont les moins impactantes depuis ce point de vue.

Variante 3



Variante 4





## 2 . TABLEAU COMPARATIF DES VARIANTES

	Variantes			
	1	2	3	4
Nombre d'éolienne	7	5	3	3
Géométrie entre éoliennes	Ensemble de 7 éoliennes sans géométrie spécifique ; répartition sur la majeure partie de la ZIP	Double alignement est-ouest ; 3 éoliennes sur la partie sud et 2 au nord	Alignement courbe nord-est / sud-ouest courbé vers l'est	Alignement courbe nord-est / sud-ouest courbé vers l'est
Gabarit	Vestas 136 - 165m de hauteur totale	136m de diamètre rotor - 165m de hauteur totale	136m de diamètre rotor - 165m de hauteur totale	117m de diamètre rotor - 165m de hauteur totale
Distance minimale à une habitation	~ 570 m (E05), la Petite Rablais	~ 580 m (E03), la Maussionnière	~ 580 m (E03), la Maussionnière	~ 580 m (E03), la Maussionnière
Bilan	Cette variante de 7 éoliennes possède une emprise importante sur l'horizon et l'implantation est peu lisible avec des interdistances irrégulières et des situations de chevauchements visuels nombreuses.	Bien que plusieurs chevauchements visuels sont constatés du fait du double alignement de cette variante, l'implantation demeure lisible depuis la plupart des points de vue. Cependant, l'emprise horizontale du parc demeure importante et elle est même similaire à la variante n°1 depuis le point de vue comparatif n°3.	Cette variante présente un nombre plus réduit d'éoliennes et une implantation plus diffuse. Cela favorise sa lisibilité par rapport aux variantes 1 et 2. Cette variante dispose en outre de l'emprise sur l'horizon et de la prégnance la plus faible depuis les points de vue analysés.	Cette variante est similaire à la variante n°3 à la différence que les éoliennes possèdent des proportions comparativement plus harmonieuses avec un ratio hauteur de mat/ diamètre rotor plus équilibré (valeur qui tend vers 1).

Les photomontages de comparaison des variantes ainsi que le présent tableau permettent de comparer les différents paramètres et résultats des trois variantes.

Cette analyse a montré que la variante 4 est la variante de moindre impact en terme paysager. Cette démarche de choix de la variante est remis en perspective dans l'étude d'impact au regard des autres enjeux essentiels au projet : énergétique, acoustique, écologique, etc.

**Au final, c'est la variante n°4 qui a été retenue.**

## D . OCCUPATION HORIZONTALE DU PROJET

La carte ci-contre met en évidence l'occupation horizontale du motif éolien pour différents bourgs à proximité du projet avec l'implantation finale du projet de Voulmentin-Argentonny.

Pour le présent projet, la présence d'un parc en fonctionnement à proximité facilite l'introduction du projet en plaçant l'angle occupé par le projet dans la continuité du motif éolien. Ce positionnement concourt ainsi à une démarche de densification de pôle éolien et évite le mitage du territoire.

Le choix d'une variante finale à 3 éoliennes a permis de réduire l'occupation horizontale du motif éolien (cf analyse comparative des photomontages ci-avant). On constate ainsi sur la carte ci-contre que l'angle ajouté par le projet pour les bourgs les plus proches est extrêmement réduit à l'échelle de l'horizon et ne modifie pas sensiblement la répartition actuelle du motif éolien.